



MOBILISATION D'UN FINANCEMENT DURABLE EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DES ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE

Document préparé à la demande du Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction



Mai 2023



MOBILISATION D'UN FINANCEMENT DURABLE EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DES ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE

Document préparé à la demande du Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Mai 2023

Copyright:

© 2023 Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

La *Mobilisation d'un financement durable en faveur de la conservation des éléphants d'Afrique* est disponible gratuitement à l'adresse www.cites.org. Les utilisateurs peuvent télécharger, réutiliser, réimprimer, distribuer, copier du texte et des données et traduire le contenu, à condition que la source originale soit créditée et que le logo de la CITES ne soit pas utilisé.

Remerciements:

L'étude commandée, la table ronde et la production de cette publication ont été rendues possibles par le soutien financier de l'Union européenne.



**Financé par
l'Union européenne**

Clause de non-responsabilité:

Les observations, interprétations et conclusions formulées dans le présent document sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de la CITES, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, des Nations Unies ou des Parties à la Convention.

Les appellations utilisées et la présentation des cartes figurant dans ce travail n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du Secrétariat de la CITES, du Programme des Nations Unies pour l'environnement ou des Nations Unies concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone, ou de leurs autorités, ou concernant la délimitation des frontières.

URL:

Les liens contenus dans la présente publication sont fournis pour la commodité du lecteur et sont corrects au moment de la publication. Le Secrétariat de la CITES n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude continue de ces informations ou quant au contenu de tout site Web externe.

PRÉFACE

Partout dans le monde, l'on chérit l'existence de l'éléphant d'Afrique – plus grand mammifère terrestre et espèce animale la plus emblématique de la planète – en tant qu'espèce sauvage. Pourtant, le financement sûr et rigoureux qui est exigé à long terme pour conserver des populations stables dans les États de l'aire de répartition et pour promouvoir la coexistence avec les humains n'est toujours pas assuré, et ce bien que l'on comprenne de mieux en mieux que si la conservation des espèces sauvages est un bienfait pour le monde entier, les coûts afférents sont, eux, éminemment locaux. D'importantes sommes d'argent sont nécessaires pour relever des défis tels que la lutte contre les conflits homme-éléphant, la préservation des habitats et la prévention de la perte d'habitat ainsi que la lutte contre le braconnage et le commerce illégal.

La [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction](#) – la CITES – réglemente le commerce de plus de 40 000 espèces d'animaux et de plantes afin que celui-ci soit légal, durable et traçable. Comme convenu par les Parties à la CITES dans la [Vision de la stratégie CITES pour 2021-2030](#), « la CITES se situe à la croisée du commerce, de l'environnement et du développement, [elle] promeut la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales, et [elle] veille à ce qu'aucune espèce ne soit menacée d'extinction en entrant dans le commerce international ». Cette vision ambitieuse fait écho et fait pendant aux engagements que les États membres des Nations Unies ont pris dans le document intitulé [L'avenir que nous voulons](#) ; elle contribue en outre à la réalisation des [objectifs de développement durable établis par les Nations Unies](#).

Pour concrétiser cette vision et respecter leurs engagements internationaux, les pays du globe doivent s'affranchir des moyens classiques de financement que sont les subventions et prêts ad hoc ainsi que de la dépendance exclusive à l'égard des fonds publics. En d'autres termes, il faut favoriser une « économie des espèces sauvages », dans laquelle des mécanismes de financement innovants sont possibles, des fonds publics et privés coexistent, et dans laquelle les États de l'aire de répartition et les investisseurs peuvent former des partenariats pour assurer ensemble la conservation de la biodiversité et des espèces sauvages. Il est l'heure pour la communauté CITES d'analyser les différentes manières dont le financement durable de la conservation des espèces sauvages pourrait être assuré, et d'examiner ce qu'il faut faire pour en bénéficier.

Je suis donc très heureuse de la parution de cette publication intitulée *Mobilisation d'un financement durable en faveur de la conservation des éléphants d'Afrique*. Je tiens à remercier sincèrement les organes de gestion CITES des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et les autres parties prenantes ayant participé à l'étude ainsi qu'à la table ronde de la CITES sur le financement durable de la conservation de l'éléphant d'Afrique (Nairobi, octobre 2022). Je salue tout particulièrement leur volonté de prendre part activement à cette entreprise et de partager leur savoir, leurs expérience/expertise et points de vue dans un climat constructif. Je remercie par ailleurs l'Union européenne, dont le soutien financier généreux a permis de réaliser l'étude et d'organiser la table ronde ; nos collègues de la Banque mondiale pour leurs précieux conseils ; tous les orateurs, qui ont consacré une partie de leur temps précieux à la table ronde ; et enfin M. Randall Kramer, dont les connaissances et informations précieuses sur cette importante question ont permis d'établir ce document.

Nous restons déterminés à poursuivre notre collaboration avec les experts et les partenaires pour aider collectivement les Parties à la CITES à mettre en œuvre la Convention et à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages.



Ivonne Higuero

Secrétaire Générale de la CITES

TABLE DES MATIÈRES

Préface	4
Table des matières	5
Principaux messages.....	6
1. Introduction.....	8
2. Le potentiel économique des espèces sauvages	10
3. Financement de la conservation	15
4. Mécanismes financiers pour la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages.....	16
Paiements pour services écosystémiques.....	16
Crédits carbone.....	18
Obligations vertes et obligations pour la conservation des espèces sauvages	21
Échanges dette-nature.....	21
Fonds d'affectation spéciale pour la conservation	24
Autres mécanismes financiers pouvant aider à la conservation	26
5. Application des mécanismes de financement à la conservation des éléphants d'Afrique.....	27
6. Créer un environnement favorable.....	29
7. Table ronde sur la finance durable au service des espèces sauvages	31
8. Dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP19), quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) et événements ultérieurs	32
9. Résumé et prochaines étapes	34
Glossaire	35
Personnes consultées	37
Auteur.....	38
Remerciements.....	38
Références.....	39
Annexe	43

PRINCIPAUX MESSAGES

- *La conservation des éléphants est une activité complexe et onéreuse* qui s'appuie sur une diminution des conflits homme-éléphant, une réduction de la disparition des habitats et une intensification de la lutte contre le braconnage et le commerce illégal.
- *Si la protection d'espèces emblématiques comme les éléphants suscite un vif intérêt à l'échelle mondiale, elle ne se traduit pas par un soutien financier à long terme, si bien que les coûts de la conservation restent à la charge des gouvernements et des communautés locales.*
- *L'énorme potentiel économique de la faune sauvage reste mésestimé ; or, compte tenu du rôle majeur joué par les espèces sauvages dans la subsistance des populations locales et sur le plan macroéconomique, leur mise en valeur pourrait offrir de solides occasions de croissance à plusieurs pays d'Afrique.*
- *Plusieurs mécanismes financiers, dont le système de paiement pour services écosystémiques, les crédits carbone, les obligations vertes, les obligations pour la préservation des espèces sauvages, le système de conversion de la dette en investissements écologiques ou encore les fonds d'affectation spéciale pour la conservation, pourraient servir de nouvelles sources de financement pour la conservation des éléphants. Il existe sans doute d'autres mécanismes qui pourraient eux aussi être sollicités.*
- *Pour recourir à ces mécanismes financiers, il conviendra de créer un environnement propice reposant sur la participation des communautés locales, l'amélioration de la coordination intersectorielle, le renforcement du suivi du résultat des activités de conservation et la mise en place de réformes afin de favoriser les investissements de la part du secteur privé et de bailleurs de fonds.*



1. INTRODUCTION

Les éléphants d'Afrique jouent un rôle fondamental dans les écosystèmes et dans l'économie de nombreux pays du continent africain. En tant qu'espèces-clés, ils préservent les écosystèmes de savanes et de forêts en traçant des sentiers, en dispersant les graines et en creusant des dépressions dans le sol qui permettent de retenir l'eau (Hicox, 2020). Dans les forêts, ils contribuent à la bonne pousse des arbres et au stockage du carbone dans les arbres et les sols, ce qui contribue à réduire les effets du changement climatique (Beaune *et al.*, 2013). Dans de nombreuses régions d'Afrique, ils représentent un attrait touristique et sont prisés dans le cadre de la chasse aux trophées ; ils contribuent ainsi à générer des revenus, des emplois et des recettes en devises considérables (Blignaut and de Wit, 2008 ; Naidoo, Weaver, *et al.*, 2016).

Le Rapport de situation de l'**UICN** sur l'éléphant d'Afrique de 2016 fournit l'estimation fiable la plus récente de la population totale d'éléphants d'Afrique, soit environ 415 000 individus. Près de 70% d'entre eux se trouvent en Afrique australe. Environ un quart sont des éléphants de forêt, présents en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Le reste est constitué d'éléphants de savane répartis sur l'ensemble du continent. Entre 2005 et 2015, on a assisté à un déclin abrupt de la population : 111 000 éléphants ont disparu, en raison principalement d'une très forte augmentation du braconnage pour l'ivoire. Depuis, le braconnage a diminué, grâce essentiellement aux efforts accrus déployés pour lutter contre cette pratique et réduire la demande d'ivoire. Si les populations d'éléphants ne cessent de diminuer sur l'ensemble du continent, on observe cependant depuis plusieurs décennies une augmentation dans certaines régions, notamment dans la **zone de conservation transfrontalière du Kavango-Zambèze**, en Afrique australe. En 2021, pour la première fois, l'**UICN a reconnu l'existence de deux espèces distinctes d'éléphants d'Afrique** : l'éléphant de forêt d'Afrique, classé « En danger critique d'extinction », et l'éléphant de savane d'Afrique, classé « En danger » (UICN, 2021).¹

La conservation des éléphants est une activité complexe et onéreuse. Au nombre des menaces et des difficultés auxquelles sont confrontées les autorités en charge de la gestion de la faune sauvage figurent le braconnage pour l'ivoire, le commerce illégal, la perte et la fragmentation de l'habitat, le changement climatique, la destruction des cultures, les attaques occasionnant des blessures et la mort d'êtres humains, et l'abattage d'éléphants, en représailles, par les populations touchées (Advani, 2014 ; CITES, 2010 ; Muboko, *et al.*, 2014). Si la conservation des populations d'éléphants suscite un vif intérêt à l'échelle mondiale, elle ne se traduit pas par un soutien financier à long terme, si bien que les coûts de la conservation restent à la charge des gouvernements nationaux et des communautés locales. D'un montant déjà insuffisant par le passé, les budgets alloués à la conservation des espèces sauvages en Afrique ont été réduits de manière drastique pendant la pandémie de COVID-19 en raison du coût des mesures de lutte contre la pandémie et de la nécessité pour les gouvernements de réduire les financements autres que sanitaires. Les revenus du tourisme et les financements en faveur de la conservation en provenance de donateurs ont eux aussi diminué (Lindsey *et al.*, 2020). Enfin, partout dans le monde, la hausse de l'inflation comprime les budgets nationaux.

Face à des financements plus que jamais compromis, il importe de trouver de nouvelles sources de financement à long terme pour faire face aux dépenses afférentes aux programmes de conservation des éléphants et en partager les avantages avec les communautés vivant à proximité des populations d'éléphants.

Ce document examine plusieurs moyens d'accroître les financements pour soutenir la conservation des éléphants d'Afrique. Il a été commandé par le Secrétariat CITES dans le cadre de la mise en œuvre de la **décision 18.9, Accès aux finances**, de la Conférence des Parties, laquelle invite à étudier le potentiel pour une hausse des ressources financières destinées à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages. Ce document passe en revue plusieurs des mécanismes financiers actuels en faveur de la conservation, dont le système de paiement pour services écosystémiques, les crédits carbone, les obligations vertes, le système de conversion de la dette en investissements écologiques ou encore les fonds d'affectation spéciale pour la conservation. Les avantages et les inconvénients de chaque mécanisme seront ensuite étudiés eu égard à la

1 Le nom scientifique utilisé par la CITES pour décrire les espèces d'éléphants d'Afrique relevant de la Convention reste *Loxodonta africana*. Dans la pratique, cela signifie que tous les éléphants d'Afrique relèvent de la réglementation CITES sous le nom scientifique de *Loxodonta africana*, y compris les animaux parfois désignés sous le nom d'« éléphants de forêt d'Afrique » (*Loxodonta cyclotis*).

conservation des éléphants, avant de réfléchir à la manière de créer un environnement propice pour favoriser les investissements de la part des secteurs privé et public.

Pour obtenir de nouveaux financements en faveur de la conservation, certains États de l'aire de répartition de l'éléphant ont évoqué l'idée d'une vente exceptionnelle de stocks d'ivoire existants. Cette option n'est pas abordée dans le présent document car actuellement, dans le cadre de la CITES, elle n'est pas autorisée sur le plan juridique, et on ignore si une telle vente serait possible compte tenu des efforts déployés pour réduire la demande en Asie et dans d'autres régions.

L'examen de ces mécanismes se veut la première étape d'un dialogue entre les autorités en charge des espèces sauvages, les donateurs, les investisseurs et d'autres parties prenantes. L'objectif est de trouver les moyens de se procurer des fonds de manière plus fiable, prévisible et régulière pour la conservation des espèces sauvages. Pour obtenir ce type de financement, il conviendra de nouer des alliances et de mettre en place des conditions propices de sorte que les autorités responsables des espèces sauvages et les communautés locales des États de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique puissent devenir des partenaires commerciaux, en travaillant de concert avec les donateurs et les investisseurs.

2. LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DES ESPÈCES SAUVAGES

D'après les conclusions d'une récente évaluation menée par la [Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques \(IPBES\)](#), plusieurs milliards de personnes dans le monde dépendent d'espèces d'organismes vivants à l'état sauvage pour assurer leur bien-être économique. Le rapport indique que les plantes et les animaux sauvages sont particulièrement importants pour les personnes en situation de vulnérabilité économique. Près de 70% des populations pauvres dans le monde dépendent directement des espèces sauvages et des activités qu'elles favorisent. Ces ressources naturelles biologiques sont un élément essentiel du développement durable et sont utilisées pour l'alimentation, l'énergie, la médecine, les matériaux et à d'autres fins. De nombreux pays tirent une valeur économique importante de l'utilisation durable des plantes et des animaux sauvages, par ailleurs source d'emplois. La faune et la flore sauvages sont utilisées dans le cadre d'activités de pêche, d'exploitation forestière, de cueillette et de chasse, lesquelles contribuent à hauteur de centaines de milliards de dollars américains à l'économie mondiale. Qui plus est, l'écotourisme (l'utilisation non destructive des espèces sauvages) est source de revenus substantiels et d'un grand nombre d'emplois. Avant la pandémie de COVID-19, la fréquentation des aires protégées générait à elle seule 600 milliards de dollars USD par an à l'échelle mondiale, les pays riches en espèces sauvages connaissant la plus forte progression des taux de fréquentation touristique (IPBES, 2022).

L'utilisation durable de espèces sauvages peut contribuer à la fois au développement économique et à la conservation (Webb, 2002 ; Snyman *et al.*, 2021a), ce qui correspond à l'un des principaux objectifs de la [Convention sur la diversité biologique \(CDB\)](#) de 1992, laquelle mettait l'accent sur l'utilisation durable de la biodiversité et de ses éléments. Aux termes de la CDB, l'« utilisation durable » se définit comme « l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme ». L'utilisation durable des plantes et des animaux sauvages contribue au bien-être des populations autochtones et des communautés locales en leur procurant des moyens de subsistance, mais aussi grâce à des échanges commerciaux sur les marchés formels et informels (IPBES, 2022). L'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages fait également partie des [Objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#), en particulier de l'[ODD14](#) (sur l'utilisation durable des ressources marines) et l'[ODD15](#) (sur l'utilisation durable des écosystèmes terrestres). La mission de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction va elle aussi dans ce sens : « La CITES se situe à la croisée du commerce, de l'environnement et du développement ; elle promeut la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales, et veille à ce qu'aucune espèce ne soit menacée d'extinction en entrant dans le commerce international » (CITES, 2019b).

Les activités économiques liées à l'exploitation des plantes et des animaux sauvages ne présentent pas toutes un caractère durable. En 2019, la Banque mondiale a publié un rapport sur l'ampleur de l'exploitation illégale des forêts, de la pêche illicite et du commerce illégal d'espèces sauvages (Miranda *et al.*, 2019). Ce commerce illégal porte notamment sur des espèces menacées comme le pangolin (l'espèce de mammifère qui fait l'objet du plus grand nombre d'échanges commerciaux au monde) et sur des produits en bois de rose. De même, le prélèvement illégal de bois d'œuvre et d'espèces marines épuise des ressources importantes pour les communautés locales. La corruption, le crime organisé et l'application défailante des législations et réglementations en vigueur sont à l'origine de ces activités. L'exploitation illégale des forêts, la pêche illicite et le commerce illégal d'espèces sauvages épuisent les ressources naturelles et compromettent les services écosystémiques, notamment la filtration des eaux, le stockage du carbone et la protection de la biodiversité.

À l'échelle mondiale, on estime à plus de 1000 milliards de dollars USD par an les pertes économiques provoquées par ces activités. Près de 90% de ces pertes découlent de services écosystémiques perdus, car non valorisés sur les marchés. À titre de comparaison, ces pertes ne représentent pas moins du double des pertes mondiales annuelles dues au piratage et à la contrefaçon (Miranda *et al.*, 2019). L'encadré 1 présente un résumé d'une étude sur les incidences économiques de l'abattage illégal des éléphants d'Afrique sur le tourisme à l'intérieur des aires protégées.

Les travaux approfondis de Snyman et de ses collègues ont documenté les avantages économiques potentiels de l'utilisation durable des espèces sauvages en Afrique (Snyman et al., 2021a). Ils définissent l'économie liée aux espèces sauvages comme les entreprises et les activités économiques qui dépendent directement des espèces sauvages ou qui contribuent à leur conservation par leurs activités. Ils se concentrent sur cinq catégories d'activités :

- **Écotourisme** – comprend l'utilisation non consommatrice des espèces sauvages ;
- **Chasse & pêche** – comprend la chasse aux trophées d'animaux sauvages, la chasse pour la viande de gibier ainsi que la pêche artisanale et à petite échelle ;
- **Élevage d'animaux sauvages en ranch** – comprend l'élevage d'animaux sauvages pour la viande, la chasse, le tourisme et d'autres utilisations ;
- **Marché du carbone** – comprend les projets qui génèrent des revenus par l'intermédiaire de REDD+ et d'autres mécanismes financiers en protégeant ou séquestrant le carbone ou en réduisant les émissions de carbone ; et
- **Produits forestiers non ligneux** – comprend les produits forestiers non ligneux utilisés à des fins de subsistance et des fins commerciales.

Encadré 1. Incidences économiques du braconnage des éléphants sur le tourisme

Le braconnage des éléphants d'Afrique a un impact économique direct sur l'économie de certains États de leur aire de répartition. En 2016, Naidoo et ses collègues ont réalisé une étude économique des effets du braconnage sur la fréquentation touristique des aires protégées d'Afrique. Ils sont parvenus à la conclusion que les pertes annuelles se montaient à près de 25 millions de dollars USD. Selon eux, ce manque à gagner en termes de recettes touristiques est supérieur au coût de la lutte contre le braconnage nécessaire pour mettre fin à l'abattage illégal des éléphants, ce qui signifie que la conservation à l'intérieur des aires protégées « représente un investissement judicieux accompagné de retombées immédiates et continues pour le tourisme. » Les auteurs de l'étude ont également établi qu'en Afrique centrale, le tourisme axé sur les éléphants était moins à même de contribuer de manière conséquente à la conservation des éléphants car l'activité touristique est moindre et les éléphants de forêt sont souvent plus difficiles à observer. Dans les pays de ce type, ils encouragent la mise en place de mécanismes économiques différents, comme les crédits carbone.

Source: Naidoo, Fisher, et al. 2016.

Les auteurs présentent des études de cas sur l'importance économique des ressources en espèces sauvages au Ghana, au Gabon, au Rwanda et au Kenya. L'encadré 2 contient un résumé de leurs conclusions pour chaque pays. Ils constatent que l'Afrique possède des ressources en espèces sauvages exceptionnellement riches, notamment la plus grande combinaison d'espèces de mammifères au monde, la deuxième plus grande forêt tropicale et certains des écosystèmes marins les plus productifs de la planète. Ces atouts naturels ont une grande valeur économique et fournissent des revenus, des emplois ainsi que des recettes publiques. Cependant, ce capital naturel diminue rapidement en raison d'un large éventail de menaces, notamment le changement d'utilisation des terres, le changement climatique, le commerce illégal, la corruption, ainsi que d'autres causes. Il est urgent que les gouvernements reconnaissent la valeur de ces ressources vivantes et les sauvegardent en intensifiant leurs efforts pour réduire les menaces qui pèsent sur ces précieuses ressources en espèces sauvages (Snyman, 2021b).

Le tourisme lié aux espèces sauvages est une activité économique majeure en Afrique, et les éléphants sont directement et positivement liés à ce tourisme. Il peut être divisé en deux catégories : l'observation des espèces sauvages et la chasse aux trophées. Ces deux approches sont courantes dans l'aire de répartition des éléphants, mais leur importance économique varie d'un pays à l'autre. La contribution directe du tourisme à l'économie de certains États de l'aire de répartition de l'Afrique est présentée dans le tableau 1. Au Botswana, le tourisme représente 12,5 % du PIB et 9,3 % de l'emploi national. Au Kenya, les chiffres s'élèvent à 7,7 % du PIB et de 8,6 % de l'emploi. La part est proportionnellement beaucoup plus faible au Gabon et en République démocratique du Congo.

L'économie liée aux espèces sauvages peut présenter une opportunité de croissance significative pour de nombreuses économies en Afrique, étant donné son importance pour les moyens d'existence locaux et la macroéconomie. Snyman *et al.* présentent une feuille de route pour le développement de l'économie liée aux espèces sauvages.

La première étape consiste à renforcer les politiques, les lois et les réglementations qui régissent les ressources naturelles dans chaque pays, en accordant une attention particulière aux droits de propriété sur les forêts, la faune et la flore sauvages ainsi que la pêche.

La Namibie a par exemple adopté une loi qui permet aux communautés locales de créer des zones de conservation qui gèrent les ressources en espèces sauvages à leur profit.

La deuxième étape consiste à améliorer l'environnement commercial général afin de susciter un plus grand intérêt de la part des investisseurs. La bonne gouvernance et la facilité de faire des affaires encourageront les investissements dans le tourisme de nature, les marchés du carbone et le commerce des produits des espèces sauvages. Le Rwanda a adopté des lois sur le tourisme, les marchés du carbone et le commerce des produits de faune et flore sauvages. Ces lois encouragent les investissements dans plusieurs secteurs prioritaires dans le but de faire du pays un centre mondial pour les affaires et l'innovation. Plusieurs pays ont établi des partenariats public-privé pour la cogestion des parcs nationaux afin d'attirer les investissements et l'expertise du secteur privé.

L'étape 3 pour développer l'économie liée aux espèces sauvages consiste à promouvoir la collaboration et les partenariats. L'économie liée aux espèces sauvages étant un environnement complexe, son développement nécessite une collaboration entre plusieurs ministères et un engagement avec les communautés locales, les ONG, les universités et le secteur privé. Un exemple de plan pour une telle collaboration se trouve dans la stratégie nationale de l'économie liée à la biodiversité de l'Afrique du Sud.

La quatrième étape consiste à améliorer la transparence et la collecte de données. Il y a généralement un manque de suivi et d'évaluation de l'économie liée aux espèces sauvages, y compris en ce qui concerne l'activité du marché, le tourisme basé sur la nature et les aires protégées à travers l'Afrique. Le travail que le Gabon a entrepris pour établir des méthodes de surveillance et de suivi de sa biodiversité est un exemple de progrès dans ce domaine.

L'étape 5 consiste à renforcer les capacités de toutes les parties prenantes à s'engager dans l'économie liée aux espèces sauvages et à la gérer. Il s'agit notamment d'aider les communautés locales, les gestionnaires de zones protégées, les institutions nationales et d'autres acteurs à mieux comprendre le commerce relatif aux espèces sauvages, l'élevage de la faune sauvage en ranch, les marchés du carbone et d'autres activités afin d'accroître les avantages économiques de cette économie (Snyman *et al.*, 2021b). Pour être plus efficace, toute stratégie nationale visant à développer l'économie liée aux espèces sauvages doit être inclusive afin que les communautés locales en bénéficient, et diversifiée afin de ne pas dépendre indûment d'une seule activité économique telle que le tourisme.

Encadré 2. Économie liée aux espèces sauvages au Gabon, au Kenya, au Ghana et au Rwanda

GABON

- Valeur estimée du secteur du tourisme : 500 millions d'USD.
- On estime que 10 000 à 11 500 tonnes de viande de brousse sont vendues chaque année avec une valeur économique d'environ 22,73 millions d'USD.
- Le Gabon est le premier pays africain récompensé par l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale.
- Les produits forestiers non ligneux ont la capacité de créer une valeur ajoutée de plus de 180 millions d'USD.

KENYA

- En 2019, le tourisme dans les zones dédiées aux espèces sauvages a rapporté 1,08 milliard d'USD au Kenya.
- L'ensemble du tourisme dans le pays contribue de 8 à 14 % au PIB.
- 160 zones de conservation abritent 65 % des espèces sauvages du Kenya et constituent l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois dans les zones rurales du pays.
- Le coût d'opportunité de la chasse est estimé entre 31,5 et 63 millions d'USD par an.
- Le Kenya compte 15 projets carbone enregistrés sur les marchés volontaires du carbone.
- La production annuelle de miel s'élève à 25 000 MT pour une valeur de 40 millions d'USD.

GHANA

- Le tourisme a généré 2,5 milliards d'USD en 2018.
- La pêche débarque environ 400 000 MT de poissons d'une valeur de plus de 1 milliard d'USD par an.
- Le premier projet REDD+ a commencé à verser 50 millions d'USD.
- Premier exportateur de noix de karité pour plus de 34 millions d'USD en 2015.
- La viande de brousse est évaluée à 350 millions d'USD.

RWANDA

- Le Rwanda a la deuxième économie touristique ayant la croissance la plus rapide en Afrique subsaharienne.
- Plus de 80 % du tourisme au Rwanda est basé sur la nature.
- Les recettes des parcs en 2019 se sont élevées à 28,5 millions d'USD.
- 90 % de la population du Rwanda dépend de ressources naturelles pour son existence.
- En 2007, la valeur du bois de feu et du charbon de bois s'élevait à 122 millions d'USD.

Source: Snyman, *et al.*, 2021b.

Tableau 1. Contribution du tourisme à l'économie de certains États de l'aire de répartition des éléphants (2019)

PIB (contribution directe)	Emploi direct
Botswana = 12.5 %	Botswana = 9.3 %
Cameroun = 8 %	Cameroun = 8.5 %
RDC = 1.9 %	RDC = 1.7 %
Gabon = 2.7 %	Gabon = 2.9 %
Ghana = 6.0 %	Ghana = 6.3 %
Kenya = 7.7 %	Kenya = 8.6 %
Namibie = 14.9 %	Namibie = 14,4 %
Rwanda = 11.4 %	Rwanda = 6.1 %
Afrique du Sud = 6.4 %	Afrique du Sud = 9.3 %
Tanzanie = 10.6 %	Tanzanie = 6.1 %
Zambie = 7.4 %	Zambie = 7.4 %
Zimbabwe = 6.5 %	Zimbabwe = 2.7 %

Source: WTTTC, 2022.



3. FINANCEMENT DE LA CONSERVATION

Il est reconnu depuis longtemps que le financement de la conservation, ou le financement de la biodiversité, est un aspect essentiel de la conservation de la nature. Il s'agit d'un terme général qui englobe un large éventail de questions, notamment l'allocation du budget national, la politique fiscale, la planification financière des aires protégées et d'autres aspects financiers de la conservation. Plus récemment, les discussions sur le financement de la conservation se sont élargies pour inclure les investissements du secteur privé. Au niveau international, l'attention s'est portée sur les défis financiers que représente l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de biodiversité. Il est de plus en plus reconnu que les sommes actuellement consacrées à la conservation de la biodiversité sont loin de correspondre à ce qui serait nécessaire pour enrayer le déclin de la biodiversité. Le niveau mondial des dépenses consacrées à la conservation de la biodiversité en 2019 était de 124 à 143 milliards d'USD par an. Par rapport aux besoins mondiaux estimés, cela laisse un déficit de financement de la biodiversité de 598 à 824 milliards d'USD par an (Deutz *et al.*, 2020).

Comblers cette lacune est l'un des objectifs de la **Biodiversity Finance Initiative**. BIOFIN est un partenariat mondial géré par le PNUD qui travaille avec les pays afin de soutenir leur gestion financière pour la conservation de la biodiversité en utilisant des évaluations au niveau national (Arlaud *et al.*, 2018). BIOFIN classe les mécanismes de financement de la conservation en quatre catégories : 1) générer de nouveaux revenus pour soutenir la conservation ; 2) réaligner le financement existant pour réduire les impacts négatifs sur la conservation ; 3) éviter les dépenses futures par des politiques et des investissements ; et 4) assurer une conservation plus efficace et plus efficiente (Voir la figure 1).

Nous nous concentrerons sur la première case – **Générer de nouveaux revenus pour soutenir la conservation des espèces sauvages**. Nous n'examinerons pas d'autres sujets tels que la réforme des subventions, la politique fiscale ou les chaînes d'approvisionnement durables. Ce sont des éléments importants du financement de la biodiversité, mais ils ne sont pas directement liés à la mobilisation de nouveaux flux financiers pour soutenir la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages.

La plus grande source de financement de la conservation de la biodiversité dans le monde est constituée par les dépenses publiques nationales, qui représentent 75 à 78 milliards d'USD (57 %) (Deutz *et al.*, 2020). De nombreux pays africains ont vu les allocations gouvernementales pour la conservation diminuer au cours du temps, et cette situation a été exacerbée au cours de la pandémie de COVID-19, lorsque les revenus ont chuté et que les fonds ont été transférés vers d'autres besoins (Lindsey *et al.*, 2020). Le déclin des dépenses gouvernementales en matière de conservation souligne la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement.

Une autre source traditionnelle de financement de la conservation est l'aide publique au développement. Il s'agit de financements accordés à des taux ou des conditions favorables par des banques de développement et des organisations internationales afin de promouvoir le développement économique. Une petite partie de l'aide publique au développement est consacrée à la conservation de la biodiversité. Deutz *et al.* (2020) estiment cette part entre 4 et 10 milliards d'USD (5 %) par an dans le monde en développement.

Les organisations philanthropiques et les ONG de conservation fournissent 2 à 3 milliards d'USD (2 %) par an pour le financement de la conservation de la biodiversité (Deutz *et al.*, 2020). L'importance relative de cette source de financement est beaucoup plus grande dans le monde en développement. Par exemple, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, le soutien des donateurs, qu'il s'agisse de l'aide publique au développement ou de la philanthropie, fournit plus de 50 % du financement des aires protégées. La part du soutien des donateurs aux aires protégées se situe entre 70 et 90 % en Angola, au Malawi, en Éthiopie et en Afrique du Sud (UICN, 2020).

Figure 1. Les quatre principaux résultats du financement de la conservation/biodiversité

Générer des revenus	Générer ou mobiliser des ressources financières
Réaligner les dépenses	Réorienter les flux financiers existants
Éviter des dépenses	Éviter ou réduire les dépenses futures
Améliorer la conservation	Réduire les coûts en améliorant l'efficacité et les synergies

Source: Arlaud *et al.*, 2018.

4. MÉCANISMES FINANCIERS POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES ESPÈCES SAUVAGES

Il sera question dans cette section de certaines des méthodes les plus innovantes permettant de générer des revenus pour la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages. Elle fournit un aperçu des pratiques émergentes et identifie les domaines prometteurs pour la mobilisation future de financements supplémentaires destinés à la conservation.

Paielements pour services écosystémiques

Les paiements pour services écosystémiques (PSE) sont un mécanisme largement utilisé pour générer des revenus destinés à compenser les propriétaires fonciers ou les collectivités pour la gestion des ressources naturelles nécessaire au maintien des stocks de ressources naturelles et des flux de services écosystémiques qui en résultent (King, 2021). Beaucoup utilisés pour la protection des bassins versants qui fournissent de l'eau pour la consommation humaine, les programmes de PSE ont été étendus à une large gamme d'autres services, y compris la protection contre les inondations, la purification de l'eau, le stockage du carbone et la protection de la biodiversité (Tobin & Mitchell, 2021).

Les programmes de PSE comprennent habituellement un engagement contractuel liant les paiements en espèces, ou autres formes de rémunération, à la prestation de services, sur une base annuelle. La plupart des programmes sont gérés par les gouvernements nationaux, mais les organismes non gouvernementaux servent souvent d'intermédiaires. Les deux dernières décennies ont connu une explosion des programmes de PSE, avec plus de 500 programmes dans le monde en 2018, représentant plus de 36 milliards USD en paiements annuels (Salzman *et al.*, 2018). La plupart des programmes de PSE ont été mis en œuvre dans des pays en développement qui n'ont pas une longue tradition de programmes d'incitation environnementale. Suite à l'attention croissante portée sur les services écosystémiques par les instances politiques et scientifiques internationales à la fin des années 1990, le concept de PSE a été rapidement adopté par les gouvernements des pays en développement, en particulier en Amérique latine (Schomers & Matzdorf, 2013).

L'exemple le plus connu est le **Pago por Servicios Ambientales** (Paielements pour les services environnementaux) du Costa Rica, qui fonctionne depuis 1996. Grâce à des fonds provenant de donateurs, de taxes spéciales et d'acheteurs de services environnementaux, le programme finance la conservation des forêts au moyen de contrats portant sur environ un demi-million d'hectares. Le programme indemnise les propriétaires fonciers pour les pertes de revenus, et les paiements sont fonction du type de protection de la forêt, du reboisement ou des activités agroforestières (Pattanayak *et al.*, 2010). Le PSE le plus important est le **Programme de conservation des terres en pente de la Chine**, créé en 1999 suite à une série d'inondations et de sécheresses. Ce programme est axé sur l'amélioration de la conservation des sols par la conversion de terres agricoles sur pentes abruptes en forêts et pelouses, ainsi que sur la reforestation. Le programme concerne quelque 12 millions d'hectares de terres sous contrat (Salzman *et al.*, 2018).

Certaines préoccupations ont été soulevées quant à l'efficacité de l'approche par PSE. Premièrement, ces programmes visent à remplacer l'absence des marchés pour services environnementaux en offrant des incitations directes pour la commercialisation de ces services. Les PSE peuvent ne pas bien fonctionner lorsque les gouvernements et institutions ne sont pas solides, ce qui concerne notamment l'assistance technique, le régime foncier, le système de crédits et une information exhaustive. Par ailleurs, les programmes sont souvent mis en œuvre sans évaluation de suivi de leur efficacité (Pattanayak, 2010).

Certains programmes de PSE fonctionnent collectivement, c'est-à-dire qu'ils incitent des groupes ou des collectivités à fournir des services écosystémiques sur leurs terres. Ces contrats collectifs ont été particulièrement attrayants dans les communautés rurales des pays tropicaux à faible revenu. Cela s'explique par le fait que les approches collectives des PSE sont plus adaptées aux régimes fonciers communautaires ou aux systèmes de gestion collective des ressources. Hayes *et al.* ont examiné un certain nombre de ces engagements collectifs de PSE et ont constaté que, si ces approches sont bien également sensibles aux conditions de gouvernance, elles peuvent accroître les activités collectives de gestion des terres qui procurent des avantages environnementaux et économiques (Hayes *et al.*, 2019).

Si la majorité des PSE concernent une zone géographique, il est plusieurs exemples de PSE qui s'appliquent à la conservation des espèces et utilisent une approche fondée sur les résultats. L'un de ces programmes est le **Wildlife Credits en Namibie**, qui verse des fonds en fonction des observations de rhinocéros dans des réserves communautaires et pour protéger un couloir d'éléphants. Dans une communauté, des bonus sont versés chaque fois qu'un organisme de conservation prend une photo utilisée comme une preuve de vie d'un rhinocéros (encadré 3). En Tanzanie, le **Ruaha Carnivore Project** effectue des versements aux collectivités contre une preuve de la présence de prédateurs, preuve obtenue grâce à la pose de pièges photographiques (Roe *et al.*, 2020). Le tableau 2 résume quatre programmes de PSE pour les espèces sauvages en Afrique, y compris les sources de financement, et indique si les paiements sont versés à des collectivités ou individuellement à des ménages.

Encadré 3. Le Wildlife Credits de Namibie

Wildlife Credits est un type de PSE qui paie les communautés pour la conservation des espèces sauvages en fonction des résultats. Le programme part du principe que les écosystèmes et la faune sauvage de Namibie ont une valeur économique mondiale, et que cette valeur doit être réalisée par celles et ceux qui sont en première ligne pour protéger ces ressources et qui supportent une grande partie des coûts liés à une existence vécue aux côtés de la faune sauvage. Les versements du Wildlife Credits sont fonction des résultats mesurables au bénéfice de la conservation. Wildlife Credits fonctionne sous l'égide du Fonds de conservation communautaire de Namibie, qui est un fonds fiduciaire. Wildlife Credits opère dans plusieurs communautés différentes.

L'un des exemples est celui des paiements reçus par la Sobbe Conservancy dans la région du Zambèze, là où se trouve un corridor très fréquenté par les éléphants qui passe non loin des villages. Les membres de la Sobbe Conservancy ont traditionnellement protégé ce corridor en évitant d'y planter des cultures et en érigeant des clôtures en bois. Le corridor est essentiel aux déplacements des éléphants entre le Botswana, la Namibie, l'Angola et la Zambie. En 2018, Amarula/Distell Namibia, société qui fabrique une liqueur dont la marque est étroitement liée aux éléphants, a formé un partenariat avec Wildlife Credits et Sobbe Conservancy. Elle a investi 130 000 dollars néo-zélandais pour effectuer des paiements sur une période de trois ans. Les membres du partenariat ont décidé d'utiliser les fonds pour financer un projet d'électrification d'un village. Des images satellitaires sont utilisées pour confirmer que les communautés ont conservé leur tradition ancienne qui est d'empêcher le développement rural dans le corridor. Les pièges photographiques montrent que le corridor est utilisé par de nombreuses espèces animales : éléphants, lions, antilopes, léopards et hyènes tachetées.

Source: Katjingsiua and Mauney, 2020; CCFN, (n.d.).

Tableau 2. Exemples de PSE pour la conservation des espèces sauvages en Afrique

Nom du programme	Espèces	Collectif ou Individuel	Source de financement	Description
Wildlife Credits (Namibie)	Lions, éléphants, rhinocéros	Collectif	Entreprises locales, gouvernement, ONG internationales	Paiements à des organismes de conservation en fonction des observations de prédateurs par les lodges à touristes et des résultats dans les corridors à éléphants
Projet Ruaha Carnivore (Tanzanie)	Lions	Collectif	ONG internationales, organismes d'aide bilatérale, autres donateurs	Des moyens non létaux sont fournis aux villageois vivant près des lions pour protéger leur bétail. Les avantages pour la collectivité sont fonction de la surveillance de la faune aux abords, au moyen de pièges photographiques
Programme de baux pour la conservation (Kenya)	Diverses	Individuel	Donateurs internationaux, ONG locales et Banque mondiale	Les propriétaires des terres jouxtant le Parc national de Nairobi sont payés tous les ans pour qu'ils ne clôturent ni ne vendent ces terres
Simanjiro Conservation Easement (Tanzanie)	Diverses	Collectif	Agences de voyages et ONG internationales	Les paiements sont versés à une concession communautaire adjacente au Parc national de Tarangire pour qu'elle contrôle la mise en culture, la production de charbon de bois et le braconnage

Source: Roe *et al.*, 2020; USAID, 2018.

Crédits carbone

La **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** a mis en place en 2005 le programme de réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) pour fournir des compensations aux pays qui participent aux efforts de conservation des forêts. L'accent était mis sur les forêts tropicales, qui ont été fortement affectées par les activités anthropiques. REDD est devenu **REDD+** en 2013 avec le Cadre de Varsovie, lorsque la CCNUCC a décidé d'inclure des objectifs de conservation, de restauration et de foresterie durable dans le programme, en plus des objectifs de réduction des émissions. REDD+ comprend l'élaboration d'une stratégie nationale, la mise en œuvre de politiques nationales et d'activités de démonstration, ainsi que des actions axées sur les résultats qui peuvent être pleinement mesurées (CCNUCC, s.d.) Un certain nombre de pays ont mis en place au cours des dernières années des projets nationaux et infranationaux destinés à réduire les émissions de carbone. Ces efforts sont principalement soutenus par divers fonds multilatéraux tels que le **Fonds vert pour le climat**, le **Fonds pour l'environnement mondial** et d'autres (Watson, *et al.*, 2022).

Tandis que ces activités nationales étaient menées dans le cadre de REDD+, les ONG et les entreprises à but lucratif mettaient en place des centaines de projets REDD+ locaux largement financés par la vente de crédits carbone sur les marchés volontaires du carbone (Atmadja *et al.* 2022). Les crédits carbone, ou crédits compensatoires, sont des réductions quantifiées des émissions de dioxyde de carbone ou de gaz à effets de serre effectuées afin de compenser des émissions réalisées ailleurs. Lorsqu'une entreprise achète des crédits carbone, les acteurs locaux sont financièrement incités à améliorer les stocks de carbone ou à mettre fin à la déforestation. Ces projets ont fourni un terrain d'essai pour obtenir des résultats en matière de conservation des forêts par le biais du marché du carbone (CCNUCC, s.d.).

À ce jour, les projets REDD+ locaux ont eu des effets positifs modestes sur les forêts et les populations, et les projets ont permis à de multiples acteurs de participer aux activités de conservation des forêts. Les méthodes de comptabilisation du carbone manquent toutefois d'uniformité, ce qui complique la question de savoir dans quelle mesure ces projets contribuent à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et internationaux (Atmadja

et al., 2022). L'encadré 4 décrit un projet de compensation du carbone en Tanzanie, qui a été conçu pour soutenir les communautés locales et fournir des avantages de biodiversité, en plus de générer des crédits carbone vendables. Bon nombre des crédits vendus au nom des communautés ont été achetés par des compagnies de voyage pour compenser les émissions de carbone de leurs clients.

Il existe un fort potentiel d'utilisation des paiements de compensation carbone pour financer la conservation des éléphants de forêt, selon les recherches de Berzaghi et de ses collègues (2019). Les éléphants de forêt contribuent au stockage du carbone en surface en réduisant la densité des petits arbres par le piétinement et la consommation, et en dispersant les graines des arbres particulièrement grands. La modification de la structure forestière qui en résulte fait que les forêts avec éléphants stockent 3 à 15 % de carbone en plus que les forêts sans éléphants (Berzaghi *et al.*, 2019). Évalué au prix moyen du carbone en 2019 de 25 dollars US par tonne, cela se traduirait par une valeur actuelle totale de plus de 20 milliards de dollars US sur les dix prochaines années pour les services de capture du carbone par les éléphants de forêt. Selon les auteurs, la valeur de ces bénéfices est suffisamment importante pour attirer les investisseurs à la recherche d'opportunités de compensation carbone, et « faciliter le financement des programmes de conservation et des communautés locales et élargir le portefeuille de solutions naturelles pour atténuer le changement climatique » (Berzaghi *et al.*, 2020). (Voir l'encadré 5 pour plus de détails).



Encadré 4. Carbon Tanzania

Carbon Tanzania est une entreprise d'intérêt collectif qui utilise un modèle d'entreprise pour prendre en main la valeur de la vente de crédits carbone sur les marchés volontaires du carbone. Elle travaille avec un certain nombre de partenaires sur des activités de restauration des terres et des forêts.

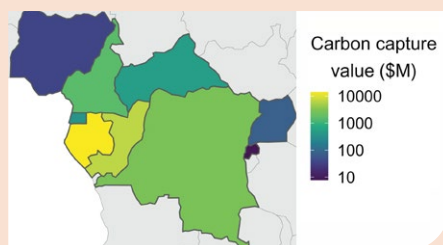
L'organisation a passé des contrats avec des communautés autochtones et forestières qui se sont engagées dans la gestion durable des forêts et des pâturages, et ont autorisé Carbon Tanzania à vendre des crédits carbone en leur nom. Soixante pour cent du produit des ventes sont reversés aux communautés.

La vente de crédits de compensation carbone au nom des communautés de chasseurs-cueilleurs Hazda se fait sur un marché volontaire. Un grand nombre de ces crédits ont été achetés par des sociétés de voyage, notamment des sociétés de tourisme de nature basées en Afrique, qui cherchent à compenser les émissions produites par leurs clients. Au cours des sept premières années du projet, des auditeurs indépendants ont estimé une capture annuelle moyenne de 22 000 tonnes de dioxyde de carbone et près de 500 000 dollars de revenus pour les communautés. Ces résultats ont servi de base à un nouveau projet REDD+ lancé en 2022, qui devrait empêcher la déforestation près de la zone de conservation de Ngorongoro et générer 450 000 USD. Le principal acheteur de ces crédits est une société de compensation allemande.

Source: Pearce, 2022; Roe, 2020.

Encadré 5. Financer la conservation des éléphants de forêt en valorisant la séquestration carbone

Les éléphants de forêt d'Afrique centrale et de l'Ouest broutent les petits arbres de la canopée de la forêt tropicale. Berzaghi *et al.* (2019) ont émis l'hypothèse que cet éclaircissement constant des arbres réduit la concurrence pour les ressources et permet aux arbres survivants d'atteindre des tailles plus importantes. Ils ont testé cette hypothèse à l'aide d'un modèle écologique pour deux sites du bassin du Congo et ont constaté que la modification de la forêt par les éléphants augmente la biomasse aérienne, a un impact sur le fonctionnement de l'écosystème de la forêt tropicale et améliore les stocks de carbone au fil du temps.



Dans une étude de suivi, ils ont estimé la valeur économique de ces altérations liées au carbone et ont fait valoir que l'investissement dans les séquestrations carbone par les éléphants pourrait apporter une valeur ajoutée aux approches habituelles de protection des forêts (REDD+), qui ne prévoient peut-être pas d'incitations suffisantes pour la conservation de la faune et de la flore. En utilisant les prix actuels du carbone, ils ont développé un modèle pour évaluer le carbone dans 79 zones protégées de forêts tropicales humides dans neuf pays

d'Afrique centrale et de l'Ouest dans le cadre de trois scénarios de conservation différents utilisant une gamme de prix du carbone différents. Ils ont constaté qu'avec la protection des éléphants, les services de séquestration du carbone qui en résultent auraient une valeur de 20,8 milliards de dollars US au cours des dix prochaines années. La répartition géographique de cette valeur du carbone est présentée dans la carte ci-dessous. Les auteurs reconnaissent qu'il peut être difficile de convaincre les nations de participer aux marchés du carbone, mais ils sont convaincus que le financement du carbone peut apporter des avantages plus importants et plus fiables que d'autres sources de financement de la conservation.

Source: Berzaghi *et al.*, 2019, Berzaghi, *et al.*, 2020.



Obligations vertes et obligations pour la conservation des espèces sauvages

Les obligations vertes sont apparues récemment comme un nouveau moyen de générer des fonds pour les activités environnementales. Ces obligations sont émises par diverses entités publiques et privées, y compris des institutions intergouvernementales, des sociétés, des institutions financières, des agences gouvernementales et des agences de développement. Ces obligations sont classées comme vertes, sur la base de normes convenues, la certification étant le plus souvent fournie par la [Climate Bonds Initiative](#) et alignées sur les [Green Bond Principles](#) de l'International Capital Market Association (Tobin et Mitchell, 2021). Les obligations vertes sont des titres de créance qui peuvent être négociés sur les marchés de capitaux tels que la Bourse de Londres. La première obligation verte a été émise en 2007, et depuis lors, elles ont généré des centaines de milliards d'USD pour des projets environnementaux, principalement dans le domaine des énergies renouvelables (Meyers et al 2020). Malgré cette croissance, les obligations vertes ont été utilisées modestement pour des projets de biodiversité. En 2019, sur un marché total de 271 milliards d'USD, seuls 0,5 à 1,0 % ont été alloués à la biodiversité (Deutz et al (2020).

Les marchés des obligations vertes ne sont pas aussi développés en Afrique subsaharienne, malgré de belles opportunités dans les domaines des infrastructures, des énergies renouvelables et de l'agriculture intelligente face au climat. L'Afrique du Sud, en revanche, a été un leader régional en matière d'émission d'obligations vertes. Le Kenya et le Nigeria ont récemment pris des mesures pour établir des politiques visant à promouvoir les opportunités de financement vert (Amundi Asset et IFC, 2021).

Un exemple d'obligation orientée vers la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité est l'[obligation bleue de la République des Seychelles](#), émise par le gouvernement avec l'aide de la Banque mondiale et de The Nature Conservancy. L'obligation de 15 millions d'USD, vendue à des investisseurs privés, générera 430 000 USD par an pour soutenir la pêche durable. L'obligation a été soutenue par des garanties de crédit de la Banque mondiale et un prêt concessionnel qui réduit le taux d'intérêt que le gouvernement doit payer aux investisseurs à 2,8 % (Tobin et Mitchell, 2020). Il s'agit d'un exemple de financement mixte, dans lequel des capitaux provenant de sources publiques ou philanthropiques sont utilisés pour encourager les investissements du secteur privé en améliorant le profil risque-rendement.

Un autre exemple d'obligation visant à promouvoir la protection de la biodiversité est l'[obligation pour la conservation des espèces sauvages](#) (parfois appelée obligation « rhino bond »), émise par la Banque mondiale en mars 2022. Cette obligation de 150 millions d'USD a été conçue pour soutenir la conservation des rhinocéros noirs dans deux zones protégées d'Afrique du Sud. L'obligation a été structurée de manière à associer des capitaux privés et une subvention du FEM afin de générer des fonds pour les activités de conservation.² L'obligation offre un dividende aux investisseurs qui est directement lié au succès de la protection et de la croissance des populations de rhinocéros. Pendant la durée de l'obligation, les autorités du parc recevront un investissement de 152 millions de ZAR (équivalent à environ 10 millions d'USD au moment de l'émission) pour gérer les populations de rhinocéros. Un système avancé de surveillance de la conservation permettra de suivre les indicateurs clés de performance de la conservation. (L'encadré 6 donne des détails supplémentaires sur le fonctionnement de cette obligation.)

Les obligations représentent un changement majeur dans la façon dont la conservation des espèces sauvages est financée. Dans un secteur qui, historiquement, a été dominé par les donateurs et les investisseurs philanthropiques, l'obligation crée une opportunité d'attirer des investissements privés pour protéger une espèce sauvage particulière. Cette obligation pour la conservation des espèces sauvages peut être reproduite pour d'autres espèces et pour des services écosystémiques tels que l'approvisionnement en eau potable.

Échanges dette-nature

Les échanges dette-nature sont des transactions financières dans lesquelles une partie de la dette extérieure d'un pays est annulée ou restructurée en échange de l'acceptation par le pays bénéficiaire d'investir dans des activités de conservation. Cet instrument s'utilise dans des situations où la dette extérieure du pays a peu de chances d'être entièrement remboursée. Les économies résultant de la réduction du service de la dette sont consacrées à des initiatives de conservation (King, 2020).

² Les obligations pour la conservation des espèces sauvages sont à distinguer des obligations vertes qui contraignent à une « utilisation des recettes » pour soutenir des projets environnementaux. Les obligations pour la conservation des espèces sauvages sont quant à elles structurées de telle façon qu'elles attirent une catégorie spécifique d'investisseurs, par exemple des investisseurs qui acceptent de soutenir la conservation des rhinocéros.

Bon nombre des premiers échanges de dettes étaient des accords tripartites impliquant des ONG qui achetaient des dettes aux banques commerciales bien en dessous de la valeur du marché, ce qui permettait d'alléger la dette du pays débiteur. Parmi les ONG internationales participantes on peut citer [The Nature Conservancy](#), [WWF](#) et [Conservation International](#). Après l'achat de la dette, l'ONG transférait le titre de propriété au pays débiteur en échange de l'engagement de ce dernier à atteindre certains objectifs environnementaux. Cela se faisait souvent par la création d'un fonds national pour l'environnement. Le premier échange de dettes a eu lieu entre le gouvernement bolivien et Conservation International en 1987, et de nombreux échanges similaires ont eu lieu dans les années 1990 (Kramer et Sharma, 1997).



Encadré 6. Obligation pour la conservation des rhinocéros noirs

Les investisseurs privés sont pratiquement absents des investissements en faveur des espèces sauvages en raison des incertitudes, des perceptions de non-rentabilité et du manque de produits sur le marché permettant d'orienter les financements vers la conservation. Par conséquent, l'**obligation pour la conservation des espèces sauvages** a été structurée de manière à proposer aux investisseurs un produit qui utilise une approche financière mixte. L'obligation a été émise par la Banque mondiale avec une notation de crédit AAA et jumelée avec un instrument non subventionné du FEM qui est basé sur la performance afin de soutenir directement la conservation des espèces sauvages.

À la fin de la durée de vie de 5 ans de l'obligation, les investisseurs recevront leur capital plus un paiement potentiel dépendant de la croissance des populations de rhinocéros. Le paiement du succès de la conservation est financé par le FEM. En l'absence de croissance des populations, les détenteurs d'obligations récupéreront leur capital mais ne recevront pas de prime de conservation. En cas de croissance annuelle de la population, de 0 à 4 %, les investisseurs recevront également un paiement lié au succès de la conservation, dont le montant augmentera progressivement pendant la durée de vie de l'obligation. Dans tous les cas, les investisseurs soutiendront financièrement la conservation puisqu'ils ont accepté de renoncer aux coupons semestriels normaux associés à une obligation traditionnelle émise par la Banque mondiale. Pourquoi renonceraient-ils aux paiements de coupon ? À la fois parce qu'ils ont la possibilité de participer à l'effort de conservation et parce qu'ils ont la perspective d'un paiement de performance qui pourrait potentiellement dépasser la valeur des coupons auxquels ils renoncent.

Les fonds de coupon qui iraient normalement aux investisseurs alimenteront les réserves pour financer les activités de conservation. Celles-ci comprennent l'amélioration de la gestion de plus de 150 000 hectares d'habitat dans les zones protégées, des activités de réduction du braconnage et un programme de création d'emplois pour plus de 2000 bénéficiaires des interventions du projet.

Source: Dominguez, 2022; World Bank, 2022.

Des échanges bilatéraux de dettes ont également eu lieu, dans le cadre desquels les gouvernements détenant des créances ont annulé une partie de leur dette bilatérale à des pays débiteurs, qui, en échange, s'engagent à réaliser des dépenses à des fins environnementales. Au début des années 2000, le gouvernement des États-Unis a procédé à une série d'échanges bilatéraux après l'adoption de la **loi sur la conservation des forêts tropicales** (TFCA) (1998). Entre 1985 et 2000, des échanges de dettes d'un montant de 2 milliards USD ont été réalisés, les États-Unis, la Suisse et l'Allemagne ayant le plus contribué à l'allègement de la dette. Après le début des années 2000, les conversions de dettes en programmes de protection de la nature (DFN) ont connu un ralentissement à la suite de l'**Initiative en faveur des pays pauvres très endettés** (PPTTE) et de l'**Initiative d'allègement de la dette multilatérale** (IADM) de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ces initiatives ont permis à 39 pays, principalement en Afrique, de bénéficier d'un allègement de dette dont ils avaient grand besoin, mais sans que celui-ci soit lié à la réalisation d'objectifs environnementaux (Steele and Patel, 2020).

Encadré 7. Échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques : le cas des Seychelles

En 2018, le gouvernement des Seychelles a conclu un accord pour protéger un tiers de sa zone marine et côtière en échange d'une réduction de sa dette souveraine (la dette souveraine est la somme d'argent que le gouvernement d'un pays a empruntée). Le gouvernement s'est associé au FEM, au PNUD et à The Nature Conservancy pour échanger 21 millions USD de dette publique dans le cadre du premier échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. La dette rachetée à un taux d'intérêt réduit a été versée au Fonds d'affectation spéciale pour la conservation et l'adaptation au changement climatique des Seychelles (SeyCCAT), une nouvelle entité créée pour gérer les fonds et les investir dans des mesures de protection et d'adaptation des côtes, notamment la création de nouveaux parcs marins, la gestion des pêches, la conservation de la biodiversité et l'écotourisme.

Source: Blended Finance Task Force, n.d.

Ces dernières années, le concept d'allègement de la dette contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques a été développé par le gouvernement des Seychelles en collaboration avec le FEM, le PNUD et The Nature Conservancy en vue de permettre un échange de dettes pour la création de grandes aires marines protégées (voir encadré 7). Devant le succès de cette initiative, l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) a publié un rapport présentant le concept d' « échange de dettes contre des mesures

d'adaptation aux changements climatiques et des programmes de protection de la nature » pour faire face à la « triple menace » que représentent l'endettement croissant, la vulnérabilité face aux changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité. Le poids déjà écrasant de la dette des pays en développement, qui s'élève à 8 000 milliards USD, a été aggravé par l'effondrement économique causé par la crise de la COVID-19. En 2020 et 2021, le service de la dette à lui seul dans les pays en développement était estimé à plus de 3 000 milliards USD. Les auteurs du rapport affirment que les conversions de dettes en programmes de protection de la nature et du climat pourront contribuer à améliorer la soutenabilité de la dette. Ils se sont notamment penchés sur le cas de la Chine, qui détient le plus de dettes bilatérales de pays en développement. En outre, les auteurs ont défini des critères de priorisation des pays dont la dette peut être allégée, qui reposent sur un ensemble de paramètres tels que la vulnérabilité face aux changements climatiques, la diversité biologique, l'endettement et la solvabilité. Six pays africains figurent sur la liste des 15 pays prioritaires : Cabo Verde, le Kenya, Madagascar, le Mozambique, le Sénégal et l'Ouganda (Steele and Patel, 2020).

Fonds d'affectation spéciale pour la conservation

Les fonds d'affectation spéciale pour la conservation (FASC) sont des entités privées légalement constituées qui offrent une source régulière de revenus à long terme pour des activités de conservation, souvent par le biais d'un processus d'octroi de subventions local et flexible. En plus de fournir un financement durable, les fonds d'affectation spéciale profitent souvent à différentes parties prenantes en contribuant au renforcement des capacités et autres. Les FASC peuvent prendre plusieurs formes, notamment (a) un fonds de dotation, dans lequel les intérêts générés sont dépensés mais pas le capital, (b) un fonds d'amortissement, dans lequel les revenus du fonds et une partie du capital sont dépensés chaque année jusqu'à ce que le fonds soit épuisé, ou (c) un fonds auto renouvelable, qui reçoit constamment de nouveaux apports et dont une partie est dépensée chaque année. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par différentes sources, telles que les fonds publics, les impôts et frais préaffectés, les mécènes et la conversion de dettes en programmes de protection de la nature. Les fonds peuvent être versés de différentes manières, notamment sous forme de subventions et de paiements pour services liés aux écosystèmes (WWF, 2009).

Carlos Manuel Rodriguez, PDG du Fonds pour l'environnement mondial, a fait la remarque suivante : « Si les Fonds pour la conservation ne sont pas la solution miracle, ils contribuent de façon importante à l'élaboration de solutions innovantes répondant aux besoins de notre planète. Dans les années à venir, les fonds pour la conservation seront des acteurs cruciaux rassemblant des organisations et alliances dans le but d'élaborer les mécanismes nécessaires à la mobilisation de ressources pour financer la restauration des écosystèmes et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité » (Bath, *et al.*, 2020).

À titre d'exemple, parmi les premiers FASC en Afrique, citons la [Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar](#) (FAPBM), créée en 2005 en tant que mécanisme de financement innovant pour soutenir la conservation de la biodiversité. Grâce à son indépendance juridique et une base institutionnelle solide, ce fonds d'affectation spéciale a pu attirer des investissements considérables de la part du gouvernement malgache, de Conservation International, du WWF, de la Banque mondiale, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la [Fondation MacArthur](#) et de plusieurs organisations bilatérales. Environ 43 millions USD d'investissements supplémentaires provenaient de conversions de dettes en programmes de protection de la nature avec la France et l'Allemagne, ce qui fait de la FAPBM le plus grand FASC d'Afrique, avec un capital d'investissement de 139 millions USD (WWF, 2009). La dotation est investie sur les marchés des capitaux internationaux, et seul le revenu des investissements est utilisé chaque année pour soutenir les aires protégées. Après plus de 15 ans d'existence, la FAPBM a fourni des flux financiers durables et prévisibles aux 45 aires protégées du pays, qui couvrent plus de 3,5 millions d'hectares de terres (FAPBM, n.d.).

Citons également comme autre exemple de FASC le [Fonds pour l'éléphant d'Afrique \(AEF\)](#), un projet commun mis en place par le PNUE en collaboration avec 38 États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, des donateurs, la CITES et la [Convention sur les espèces migratrices](#), en vue de fournir des fonds pour réduire les menaces pesant sur les éléphants d'Afrique. Bien que, sur le plan juridique, l'AEF n'ait pas le statut d'un fonds d'affectation spéciale, il fonctionne de manière similaire à un FASC et est régulièrement alimenté par les



donateurs et via un processus d'octroi de subventions annuel pour les projets de conservation. Depuis sa création en 2010, l'AEF a reçu 4,9 millions USD de la part des donateurs jusqu'en 2022, principalement des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Union européenne. (Voir l'encadré 8 pour plus d'informations sur l'AEF).

On peut également citer comme autre exemple le **Pan African Conservation Trust (A-PACT)**, un nouveau FASC créé en 2022 lors du Congrès africain sur les aires protégées, la première réunion à l'échelle continentale d'écologistes et de dirigeants africains qui discutent des aires protégées et de leurs services liés aux écosystèmes. Le Fonds a été développé par le **African Protected Areas Directors network**, en collaboration avec l'**UICN** et l'**African Wildlife Foundation (AWF)**. A-PACT a pour objectif d'être un mécanisme indépendant dirigé par l'Afrique, qui fournit un financement régulier et fiable à plus de 8 600 aires et systèmes protégés et conservés sur le continent (IUCN, 2022). (L'encadré 9 offre plus de détails sur l'A-PACT.)

Encadré 8. Le Fonds pour l'éléphant d'Afrique (AEF)

Le Fonds pour l'éléphant d'Afrique a été mis sur pied pour favoriser la mise en œuvre du **Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique**. Le plan et le Fonds sont le résultat de mesures adoptées lors de la 15^e session de la Conférence des Parties à la CITES à Doha en 2010. L'AEF fonctionne comme un fonds autorenouvelable, qui octroie des petites subventions aux États de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique.

Voici quelques exemples d'activités financées :

- Le renforcement de la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages au Nigéria, qui a abouti à 141 arrestations ;
- La formation de plus de 300 agents d'application des lois au Ghana et en Éthiopie à la lutte contre le braconnage et à l'identification, la collecte et la manipulation de produits dérivés d'espèces sauvages ;
- La réalisation du premier relevé aérien des éléphants dans le nord-ouest de la Namibie depuis plus de 20 ans ;
- L'installation de plus de 12 km de clôtures alimentées par l'énergie solaire au Malawi afin de réduire les conflits entre humains et éléphants et de protéger les éléphants.

Ces dernières années, des subventions ont été octroyées à des organisations au Tchad, au Niger, au Togo, au Gabon, au Ghana, au Nigéria, au Malawi, au Kenya, en Afrique du Sud, en Ouganda et au Zimbabwe. Depuis la création de l'AEF, 52 projets ont été financés et achevés, la plupart dans une fourchette de 25 000 à 100 000 USD.

Source: UNEP, n.d.; African Elephant Fund, 2022.

Encadré 9. A Pan-African Conservation Trust Fund (A-PACT)

Le nombre d'aires protégées en Afrique a été multiplié par dix au cours des dernières décennies, sans que le budget de l'État n'ait été augmenté dans les mêmes proportions. Par conséquent, les autorités de gestion des aires protégées ont des difficultés à mettre pleinement en œuvre leurs plans de gestion (Rylance *et al.*, 2017). La déclaration finale du Congrès des aires protégées d'Afrique, l'« **appel de Kigali à l'action pour les peuples et la nature** » a souligné quelles aires protégées et conservées d'Afrique « manquaient cruellement de financement ». La déclaration a appelé à une augmentation drastique de la collecte de fonds et à des investissements pour la conservation, et ce de manière innovante, et notamment à la création du A-PACT.

En s'appuyant sur une estimation des coûts pour une gestion efficace des aires protégées, soit 380 - 1 000 USD par kilomètre carré, on a prévu des besoins de financement pour les aires protégées d'Afrique de 2,6 à 7 milliards USD par an. La plupart des aires protégées disposent de budgets inférieurs à 50 USD par kilomètre carré. Le financement de chaque parc par les revenus du tourisme et les paiements pour services liés aux écosystèmes est difficile, coûteux et soumis à des chocs externes, comme l'ont illustré de manière spectaculaire les pertes du secteur touristique causées par la crise de la COVID-19.

Bien que l'A-PACT soit encore en phase de développement, il est prévu qu'il ait trois composants : (1) une dotation pour financer les frais de fonctionnement et d'exploitation des aires qui en ont le plus besoin, (2) un fonds renouvelable pour aider les aires protégées et conservées à avoir accès aux marchés de droit d'émission de carbone et de la biodiversité, et (3) un support d'investissement en vue de mobiliser des capitaux privés en faveur d'activités de conservation et de développement dans et autour des aires.

Source: A-PACT, 2022.

Autres mécanismes financiers pouvant aider à la conservation

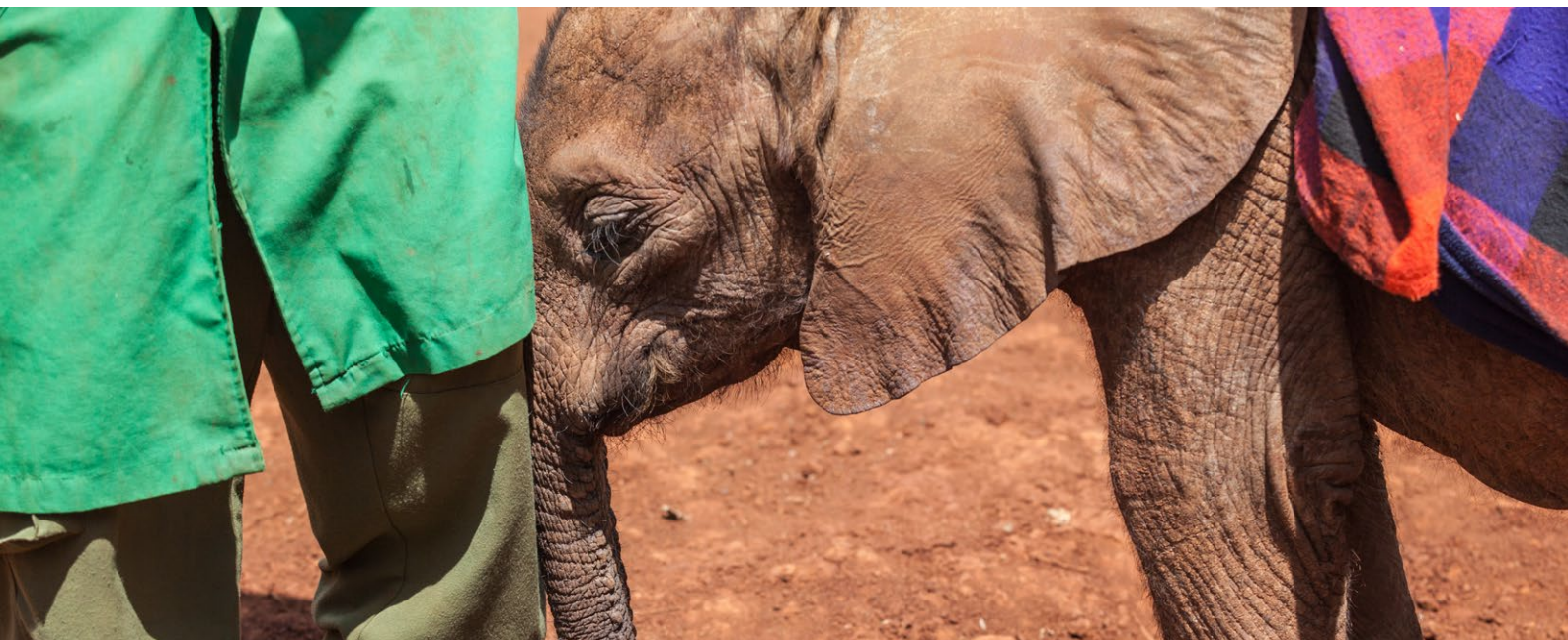
Outre les cinq mécanismes financiers novateurs dont il a été question ci-dessus, qui sont prometteurs pour mobiliser des financements pour la conservation des espèces sauvages, il existe d'autres mécanismes qui pourraient justifier des études plus poussées. Ils sont brièvement présentés dans cette section.

L'**investissement d'impact** est une démarche d'investissement dont le but de générer des avantages sociaux et environnementaux positifs parallèlement à un rendement financier. Il intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et comporte comme condition que ses effets soient mesurés au regard des objectifs et qu'il fasse l'objet de rapports (Meyers, *et al.*, 2020). Le marché de l'investissement d'impact, qui est en croissance rapide, fournit des capitaux à un certain nombre de secteurs, dont l'énergie renouvelable, l'agriculture durable, le logement et la conservation (Global Impact Investing Network, s.d.) Dans le contexte de la conservation des espèces sauvages, on peut donner l'exemple de l'investissement privé dans une entreprise d'agriculture durable opérant près d'une zone protégée et qui a accepté de suivre des pratiques agricoles respectueuses des espèces sauvages.

Les **compensations de la biodiversité** sont des mesures de conservation qui compensent les activités de développement qui ont des effets néfastes sur les espèces sauvages et les habitats. Ces actions restaurent ou protègent des ressources naturelles équivalentes sur un autre lieu. L'objectif est que des projets tels que l'exploitation minière ou le développement d'infrastructures n'entraînent *pas de pertes nettes* et même, de préférence, génèrent *un gain net* de biodiversité. Les programmes de compensation de la biodiversité sont souvent ancrés dans des prescriptions réglementaires, mais la plupart des pays à faibles revenus et intermédiaires n'ont pas besoin de compensations (Deutz, *et al.*, 2020). Une étude récente a montré que les compensations de la biodiversité associées à la mine de cobalt et de nickel d'Ambotovy, à Madagascar, sont en bonne voie d'éviter autant de déforestation que celle causée par le développement de la mine (Devenish, *et al.* 2022).

Les **partenariats public-privé** (PPP) sont des contrats à long terme entre une entité privée et un organisme gouvernemental dont l'objectif est de fournir un service public en échange d'une rémunération. Dans le domaine de la conservation, les PPP ont été utilisés pour améliorer la gestion des aires protégées, les concessions au sein des aires protégées et diverses autres activités (Meyers, *et al.*, 2020.) Par exemple, **African Parks**, une ONG qui assume la gestion et la réhabilitation de 22 parcs nationaux et aires protégées dans 12 pays. L'organisation a été créée en 2000 pour remédier aux manques de financements des aires protégées. Elle travaille en partenariat avec les gouvernements et les communautés avoisinantes (African Parks, s.d.).

Les **taxes liées à la biodiversité** sont des moyens de générer des recettes ou d'encourager des comportements liés à la biodiversité. Il peut s'agir de taxes sur les concessions dans les zones protégées (y compris les hôtels), de taxes sur les biens et services destinés à générer des recettes à des fins de conservation, de taxes sur le commerce légal d'espèces sauvages et de crédits d'impôt pour les propriétaires fonciers ou les gestionnaires de projets, dans le but de favoriser les pratiques de conservation. Par exemple, les droits portuaires pour les navires de croisière et les taxes d'aéroport en Équateur et au Costa Rica permettent de recueillir chaque année des millions de dollars qui sont utilisés pour financer les aires marines et terrestres protégées (Deutz, *et al.*, 2020). L'Afrique du Sud a instauré en 2016 une disposition fiscale qui permet aux zones protégées privées et communautaires d'obtenir des déductions sur leur impôt sur le revenu. Cela permet aux propriétaires fonciers et aux entreprises de payer moins d'impôts, et donc d'augmenter leur trésorerie pour assurer la viabilité de leurs activités d'écotourisme et autres types d'opérations (Stevens, 2018).



5. APPLICATION DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT À LA CONSERVATION DES ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE

Dans cette section, nous allons examiner si les différents mécanismes de financement peuvent être appliqués aux activités de conservation des éléphants. Chaque approche présente des avantages et des inconvénients qui sont décrits ci-dessous. (Le tableau 3 résume ces avantages et ces inconvénients).

Les **paiements pour services liés aux écosystèmes (PSE)** pourraient être facilement adaptés pour permettre le financement de la conservation des éléphants à l'aide d'une approche de paiement liée aux performances. Comme pour d'autres programmes de PSE pour les espèces sauvages, les performances pourraient être mesurées en observant la faune et en utilisant la télédétection et d'autres indicateurs de l'activité des éléphants. Si le financement provient de subventions, de mécènes ou de l'État, il sera peut-être difficile de garantir la durabilité des flux financiers. En revanche, il serait envisageable de financer durablement la conservation des éléphants si un fonds d'affectation spéciale pour la conservation accordait un financement ou si une agence gouvernementale prenait un engagement à long terme. L'efficacité des programmes de PSE dépend également des paiements réguliers de la part d'institutions solides aux individus ou aux communautés, de sorte que cet aspect doit également être pris en compte. Les nouvelles technologies financières peuvent être utiles à cet égard.

Tableau 3. Comparaison des mécanismes de financement pour la conservation des éléphants

Mécanisme de financement	Avantages	Inconvénients
Paiements pour les services écosystémiques	Liés aux performances Motivent les communautés locales	Manque de pérennité financière Des institutions fortes sont nécessaires pour l'exécution
Crédits carbone	Importants flux de capitaux potentiels Marché mondial bien établi pour le carbone	Besoin d'un suivi des performances élaboré Pourrait être difficile à appliquer dans l'habitat des éléphants de savane
Obligations vertes/ Obligations pour la conservation de la vie sauvage	Flux financiers prévisibles Pourraient être dimensionnées de manière à couvrir de multiples aires protégées et pays	Complexité et coût de la conception et de l'application Nécessite de nombreuses mesures pour réduire le risque pour les investisseurs Demande du marché incertaine pour les investissements en faveur de la biodiversité
Échanges dette-nature	Possibilité d'inscrire la conservation des éléphants dans l'allègement global de la dette et la poursuite des objectifs pour le climat et la biodiversité Création de fonds d'affectation spéciale pour assurer des flux financiers à long terme pour la conservation	S'ils sont à échelle limitée et se fondent sur des projets, les coûts de transaction seront élevés Peut être difficile de trouver des acheteurs volontaires L'allègement de la dette est limité à un petit nombre de pays
Fonds d'affectation spéciale pour la conservation	Flux financiers durables Peuvent être dimensionnés de manière à couvrir de multiples aires protégées et pays	Nécessitent d'importantes infusions de capitaux Sujets aux fluctuations du marché des capitaux

Les **crédits carbone** sont en mesure de puiser dans les importants flux mondiaux de capitaux qui ont émergé dans l'arène financière pour le climat. Les crédits carbone nécessitent une norme, comme l'**étalon or** ou **Verra**, pour permettre le suivi de l'évolution des stocks de carbone avec le temps. Il y a aussi des transactions « carbone plus » qui ajoutent un élément de suivi de la biodiversité. Plusieurs projets REDD+ portent sur l'habitat des éléphants et appuient les activités de conservation. On peut citer, par exemple, le **projet Kariba REDD+ au Zimbabwe** qui protège près de 785 000 hectares reliant quatre parcs nationaux et huit réserves de safari. Ce projet crée un grand corridor de biodiversité protégeant plusieurs espèces menacées, notamment des éléphants et des lions (South Pole, n.d.).

Il semblerait que les éléphants de forêt augmentent les stocks de carbone forestier dans leur habitat, ce qui donnerait une occasion prometteuse aux pays ayant des populations d'éléphants de forêt de participer à l'échange de crédits carbone « premium ». L'encadré 10 décrit un projet innovant dans lequel la technologie blockchain serait utilisée pour vendre aux entreprises des crédits carbone couplés à la conservation des éléphants et utiliser les revenus pour indemniser les communautés qui auront déployé des efforts de conservation.

Obligations pour la conservation de la vie sauvage. En 2022, la Banque mondiale a émis une obligation pour la conservation de la vie sauvage et a démontré que la conservation des espèces sauvages peut attirer des investisseurs privés, s'il y a un commanditaire financièrement solvable, une mesure du rendement bien définie et une entité disposée à verser un rendement aux investisseurs lorsque l'obligation arrive à échéance. Des efforts sont en cours pour concevoir une obligation pour le financement de la conservation du tigre en Asie. Les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique pourraient envisager des solutions de ce type pour la conservation des éléphants et conclure des partenariats avec des investisseurs, des banques de développement et des ONG. Mettre au point une « obligation éléphant » serait coûteux et nécessiterait une approche financière mixte. La planification incomberait aux Ministères des finances et reposerait sur plusieurs des conditions favorables discutées dans la section suivante, y compris des mesures visant à réduire les risques pour les investisseurs.

Les **échanges dette-nature** pourraient aussi être un mode de financement de la conservation des éléphants et d'autres espèces sauvages alors que de nombreux États africains sont écrasés par la dette. Des échanges dette-climat et nature de nouvelle génération peuvent contribuer à l'allègement de la dette et permettre une augmentation des dépenses publiques pour les activités relatives au climat et à la biodiversité. Cela présente aussi l'avantage de rassembler les organismes chargés des finances et des ressources naturelles autour de la même table et peut garantir un financement à long terme que d'autres mécanismes ne peuvent garantir. L'inconvénient est que les échanges peuvent avoir des coûts de transaction élevés, y compris des coûts pour l'expertise juridique, environnementale et financière nécessaire. Ces coûts peuvent être répartis avec une approche plus programmatique que spécifique au projet ce qui peut abaisser les coûts par rapport au financement total. Un autre inconvénient de cette approche est que l'allègement de la dette est limité à un petit nombre de pays et qu'il peut, quand même, être difficile de trouver des acheteurs pour la dette avec décote.

Les **fonds d'affectation spéciale pour la conservation** ont le mérite de fournir un financement durable et prévisible pour les activités de conservation des espèces sauvages. Ils ont depuis longtemps fait leurs preuves et beaucoup ont été performants. Ils peuvent aussi être utilisés de manière à financer des activités de conservation dans de multiples aires protégées, en dehors des aires protégées et même à l'échelle de pays entiers. Le fonds A-PACT naissant est en mesure de soutenir la conservation des éléphants dans de multiples États de l'aire de répartition. Il est encore au stade précoce de la mobilisation de capitaux importants, mais les autorités responsables des espèces sauvages pourraient se préparer à faire appel à ce fonds.

Encadré 10. Créer un marché reliant les acheteurs et les vendeurs de crédits biodiversité

Rebalance Earth est un projet visant à développer la technologie pour créer des marchés où l'argent des entreprises sera mobilisé pour financer la protection de la biodiversité et le développement communautaire. Rebalance Earth prévoit d'y parvenir en créant un marché pour la conservation de la biodiversité en utilisant la technologie blockchain, l'« Internet des objets » (IoT) et l'intelligence artificielle (IA). Son projet pilote est axé sur les services de stockage de carbone fournis par les éléphants de forêt. On utilise, en association, des senseurs IoT dans la forêt et l'intelligence artificielle pour repérer chaque éléphant. L'information recueillie est transformée en jetons numériques qui se trouvent sur un registre public où les investisseurs disposent d'une traçabilité et d'une transparence totales de l'utilisation des fonds. Les entreprises qui souhaitent obtenir des crédits de compensation carbone premium achètent des jetons, et les fonds obtenus de la vente sont consacrés au financement des activités des rangers, à des micro-investissements et à la création d'emplois. Rebalance Earth prépare pour 2023 sa première vente de jetons pour la biodiversité.

Source: Kotseva. 2022.

6. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Pour élargir les possibilités de production de revenu pour la conservation des éléphants et d'autres espèces sauvages, il faut des partenariats solides et des conditions favorables aux donateurs et aux investisseurs (UICN, 2020). Les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique peuvent prendre plusieurs mesures pour créer de nouvelles sources de revenu soutenant la conservation.

- **Mieux sensibiliser au rendement économique des investissements pour la conservation.** Nombreux sont ceux qui, dans les gouvernements et la sphère de l'environnement, considèrent la conservation comme un coût à couvrir en grattant les fonds de tiroir et non comme une possibilité d'investissement intéressante. Il est impératif d'inculquer la notion que les investissements dans la conservation peuvent produire des rendements importants sous forme de crédits carbone, de revenus du tourisme, d'emplois et de gains de change.
- **Faire participer les communautés locales à la planification et à l'application des projets.** Les communautés locales qui cohabitent avec les éléphants d'Afrique sont aux premières loges des activités de gestion et de conservation des éléphants. Ces communautés supportent les coûts élevés des dommages causés à leurs cultures et des menaces à la vie humaine de sorte que leur participation à la planification et à l'application des activités de promotion de la coexistence entre les êtres humains et les éléphants est cruciale si l'on veut réussir durablement. Dans plusieurs États de l'aire de répartition, les communautés locales se sont vu octroyer, soit des droits sur la terre, soit des droits d'utilisation qui doivent être reconnus dans tous les accords de financement à long terme.
- **Améliorer la coordination intersectorielle.** La conservation de la biodiversité nécessite une coopération entre des organismes gouvernementaux multiples – ressources naturelles, tourisme, agriculture, finances et autres. En outre, la coopération intersectorielle est nécessaire pour mettre en œuvre tout mécanisme de financement décrit ici. L'intégration de la conservation de la biodiversité peut se faire au niveau national grâce à des Plans d'action nationaux pour la biodiversité et des Plans nationaux pour le financement de la biodiversité (Deutz *et al.*, 2020). Intégrer les préoccupations relatives à la biodiversité dans tous les secteurs gouvernementaux ainsi que dans le secteur privé et la société civile peut aussi aider à rentabiliser les investissements dans la nature.
- **Définir des politiques et des règlements pour accélérer les investissements du secteur privé.** Il pourrait être nécessaire de modifier les politiques et les règlements afin d'éliminer les risques pour le secteur privé et d'inciter celui-ci à investir (World Bank, 2020). Il pourrait s'agir d'avantages fiscaux, de concessions touristiques à long terme et de garanties du gouvernement mais aussi d'un environnement réglementaire encourageant la croissance de l'économie axée sur les espèces sauvages.
- **Améliorer les systèmes de suivi des performances en matière de conservation et de l'évolution des stocks de carbone.** Les investisseurs et les donateurs potentiels veulent avoir des preuves claires du rendement des investissements. Pour cela, il convient d'élaborer et d'appliquer un suivi peu coûteux des populations d'espèces sauvages, des conditions socioéconomiques environnantes et de l'évolution de la qualité des forêts et des stocks de carbone. Les coûts du suivi peuvent être atténués en utilisant de nouvelles technologies, notamment la télédétection et les senseurs placés sur le terrain. Les indicateurs de performance peuvent comprendre le nombre d'observations d'éléphants dans des zones particulières, le nombre de patrouilles de lutte contre la fraude et la réduction de la destruction des cultures par les éléphants pour les ménages qui vivent à proximité de troupeaux d'éléphants.
- **Profiter d'organisations internationales au pouvoir catalytique.** Les organismes internationaux tels que le PNUD, le PNUE, l'UICN et la Banque mondiale fournissent une assistance technique et assurent un échange d'informations concernant le financement de la biodiversité. BIOFIN travaille avec les gouvernements et d'autres parties prenantes en vue de développer des plans nationaux de financement de la biodiversité et d'établir de nouveaux mécanismes de financement dans différents pays, notamment l'Afrique du Sud, le Botswana, le Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles et la Zambie.

- **Mobiliser les ressources financières nationales pour la conservation.** Il importe de ne pas négliger les possibilités d'accroître les sources nationales de financement pour la conservation, qu'il s'agisse d'augmenter ou de restaurer des attributions budgétaires gouvernementales, de garantir que les droits d'entrée dans les aires protégées sont consacrés à des usages de conservation ou de rechercher l'appui d'entreprises de tourisme et autres qui dépendent de paysages durables. Mobiliser un appui national plus fort pour la conservation garantira aux éventuels investisseurs externes que les décideurs valorisent la conservation et la traitent avec sérieux.

7. TABLE RONDE SUR LA FINANCE DURABLE AU SERVICE DES ESPÈCES SAUVAGES

À la suite de la préparation de la version préliminaire de ce rapport, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a organisé une table ronde sur le sujet « La finance durable au service des espèces sauvages - Conservation de l'éléphant d'Afrique », les 27 et 28 octobre 2022 à Gigiri (Nairobi), au Kenya. À la table ronde, financée par l'Union européenne et le Royaume-Uni, étaient représentés les organes de gestion CITES de 24 États africains de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ; certains ont participé en personne, d'autres à distance. Un petit nombre d'orateurs invités, directement impliqués dans le financement durable pour la conservation, étaient également présents. Un résumé plus détaillé de la table ronde et une liste des participants figurent en annexe à la fin du présent rapport.

La table ronde a consisté en une série de présentations sur les différents mécanismes de financement de la conservation, de rapports de plusieurs États de l'aire de répartition sur les défis auxquels ils sont confrontés en matière de conservation des éléphants, et de discussions de groupe sur les moyens de mobiliser et d'utiliser des ressources financières supplémentaires pour la conservation des espèces sauvages. De nombreux points communs ont été évoqués quant aux difficultés rencontrées par les différents États de l'aire de répartition, bien que l'on ait observé des variations d'un État à l'autre, apparemment en lien avec la taille des populations d'éléphants, l'importance du tourisme et la géographie. Les conflits homme-éléphant se sont toutefois révélés la préoccupation numéro un. Dans presque tous les États de l'aire de répartition, le coût de la conservation des éléphants incombe en grande partie aux communautés, qui n'en retirent que peu de bénéfices. D'autres défis en matière de conservation ont été évoqués, parmi lesquels la nécessité de maintenir et de restaurer la connectivité des habitats, d'accorder une attention soutenue à la lutte contre l'abattage illégal des éléphants, de renforcer les lois et les règlements, de renforcer les capacités des agences, d'améliorer le suivi et l'entreposage des stocks d'ivoire, et de faire face au changement climatique. Tous ces défis ont un coût non négligeable, et il est impossible d'y répondre pleinement en s'appuyant uniquement sur les budgets existants et sur les apports périodiques de donateurs à certains projets.

Les différents mécanismes de financement pour la conservation présentés dans ce rapport et étudiés lors de cette réunion ont suscité un intérêt considérable de la part des participants, notamment les paiements pour services liés aux écosystèmes, les crédits de compensation carbone et les fonds d'affectation spéciale pour la conservation. Les obligations pour la conservation de la vie sauvage et les échanges dette-nature ont également suscité de l'intérêt, mais il est probable qu'elles soient moins faciles à mettre en œuvre de manière uniforme dans tous les États de l'aire de répartition. L'investissement d'impact et les taxes liées à la biodiversité ont également suscité de l'intérêt.

Au cours des discussions, plusieurs suggestions ont été formulées par les participants à la table ronde, notamment les suivantes :

- Diriger l'attention des dirigeants nationaux sur le financement de la biodiversité (comme c'est déjà le cas pour le financement de l'action climatique) ;
- Mettre en place une collaboration sur le financement de la biodiversité entre différents accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- Fournir aux États de l'aire de répartition un soutien technique et un cadre pour la mise en œuvre d'un financement innovant de la conservation ;
- Intégrer le financement de la biodiversité dans les processus de planification, comme c'est déjà le cas pour le financement du climat dans de nombreux pays.

Dans son allocution de clôture, Ivonne Higuero, Secrétaire générale de la CITES, a insisté sur le fait que davantage de fonds en faveur de la conservation devaient aller directement aux pays et aux communautés. Mme Higuero a également souligné la nécessité d'élargir la base de financement globale pour combler le déficit de financement en matière de conservation de la biodiversité et de parler davantage de l'importance financière de la nature avec les acteurs du monde de la finance, en leur rappelant que des investissements à l'échelle locale en matière de conservation de la biodiversité peuvent avoir des retours positifs à l'échelle mondiale.

8. DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CITES (COP19), QUINZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (COP15) ET ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

À la suite de la table ronde, plusieurs réunions internationales importantes ont abordé la question du financement innovant pour la conservation de la biodiversité au niveau mondial. Le financement durable en faveur de la conservation des éléphants a été examiné lors de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP19, Panama City, novembre 2022) dans le cadre de deux points de l'ordre du jour : le point 7.5 de l'ordre du jour sur *l'accès aux financements* et le point 66.2.2 sur *la création d'un fonds accessible aux États de l'aire de répartition pour l'élimination non commerciale des stocks d'ivoire*. La Conférence des Parties n'a pas convenu de donner au Comité permanent et au Secrétariat de la CITES un mandat élargi pour diriger le débat sur le financement durable en faveur de la conservation des espèces sauvages. Au lieu de cela, certains États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ont exprimé leur souhait d'organiser une consultation globale pour tous les États de l'aire de répartition en dehors du processus intersessions formel de la Convention.

Dans le cadre d'autres enceintes également, le paysage du financement durable suscite un grand intérêt et évolue rapidement. En décembre 2022, la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) s'est tenue à Montréal, au Canada, et s'est achevée sur un ambitieux **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal** destiné à guider l'action mondiale jusqu'en 2030. L'un des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal est de réduire considérablement les subventions préjudiciables à la biodiversité d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030, tout en augmentant progressivement les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Un autre objectif consiste à augmenter de 200 milliards de dollars par an le financement national et international de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Le Cadre préconise également une utilisation optimale des synergies entre la protection du climat et la protection de la nature. Il est clair que l'exploitation des marchés internationaux du carbone sera un élément important pour atteindre un objectif de financement de la biodiversité aussi ambitieux (Sills et Kramer, 2023).

Près d'un millier de représentants d'entreprises ont participé à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique - un chiffre qui représente le taux de participation le plus élevé jamais atteint par le secteur privé et qui correspond à environ 5 % du total des participants accrédités. De nombreuses initiatives commerciales ont été lancées lors de cette réunion ou autour de celle-ci pour soutenir le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et ses objectifs. Par exemple, **Nature Action 100**, une coalition d'investisseurs institutionnels, a été annoncée à cette occasion, et se concentrera sur l'identification et le soutien

des acteurs essentiels du secteur privé dans divers secteurs clés. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a également organisé le Forum entreprises et biodiversité les 12 et 13 décembre 2022, qui a permis à la communauté des entreprises de prendre part à un dialogue ouvert sur la nature de l'action des entreprises ainsi que sur les politiques nécessaires pour accroître leur ambition en faveur de la biodiversité, et d'identifier les outils et les solutions qui peuvent les aider à contribuer au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Lors du **One Forest Summit qui s'est tenu à Libreville**, au Gabon, en mars 2023, un groupe de travail de haut niveau a publié un rapport contenant des recommandations visant à débloquer de nouvelles ressources pour aider à combler le déficit de financement de la biodiversité à l'échelle mondiale et à atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité ainsi que de l'Accord de Paris (Steele *et al.*, 2023). Le rapport se concentre sur deux instruments financiers émergents : les crédits carbone à impact biodiversité et les certificats de nature. Pour encourager l'adoption de ces instruments, le groupe de travail a émis la recommandation suivante : « Tester les crédits carbone à impact biodiversité et les certificats de nature dans le cadre de la stratégie et des plans nationaux sur la biodiversité et le climat » (page 9 de la version anglaise).



9. RÉSUMÉ ET PROCHAINES ÉTAPES

Autrefois répandus sur tout le continent, les éléphants ont vu leur nombre chuter précipitamment au cours des 19^e et 20^e siècles, principalement en raison de la disparition des habitats et du commerce de l'ivoire. Plus récemment, les pertes d'éléphants ont ralenti, mais la chasse illégale reste importante dans certaines régions, ce qui souligne la nécessité d'intensifier les efforts en matière de lutte contre la fraude. Dans le même temps, l'augmentation des populations d'éléphants dans d'autres régions a accru les conflits homme-éléphant et a renforcé la nécessité de gérer activement les populations d'éléphants et leur incidence sur les communautés locales et sur les habitats.

Il est clair que des fonds supplémentaires pour la conservation sont nécessaires de toute urgence. Les allocations budgétaires des gouvernements en faveur de la conservation ont souffert de la pandémie et de l'inflation récente. Comme nous l'avons vu, il existe un certain nombre de mécanismes permettant de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour la conservation des éléphants et d'en partager les avantages avec les communautés. D'autres mécanismes devraient probablement être explorés, compte tenu de l'évolution de l'environnement de la politique de conservation au niveau international et de la transformation continue des marchés financiers mondiaux.

Il n'existe pas de mécanisme financier unique qui permette de combler toutes les lacunes en matière de financement de la conservation, de sorte qu'il faudra envisager une combinaison d'approches novatrices publiques et privées. Cette démarche nécessitera un effort concerté pour développer et poursuivre une approche sur plusieurs fronts et tirer parti de la dynamique mondiale croissante en faveur de l'amélioration des flux financiers pour la protection de la biodiversité. Une prochaine étape importante consistera à évaluer les besoins de financement de la conservation dans les États de l'aire de répartition ainsi que le potentiel des différents mécanismes combinés pour répondre à ces besoins.

Pour tirer parti de ces possibilités, il sera nécessaire de mettre en place des conditions favorables, notamment en améliorant le suivi, l'évaluation et la transparence, ainsi qu'en travaillant avec les communautés locales, afin d'encourager des flux financiers plus importants. Cela nécessitera également une approche multisectorielle impliquant différents organismes et une approche collaborative englobant le gouvernement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans chaque pays. Le moment est venu de préparer le terrain pour que les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique s'engagent plus pleinement en tant que partenaires commerciaux auprès des investisseurs publics et privés potentiels.



GLOSSAIRE

La **finance de la biodiversité** contribue aux activités qui préservent ou restaurent la biodiversité et les services écosystémiques, ou qui évitent une empreinte négative sur ces derniers. La finance de la biodiversité et la finance de la conservation sont deux expressions interchangeables (BIOFIN).

L'**Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN)** est une plateforme mondiale gérée par le PNUD qui cherche à mobiliser et à gérer des capitaux et à utiliser des mécanismes financiers et économiques pour soutenir la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit de tirer parti et de gérer efficacement les incitations économiques, les politiques et les capitaux afin de parvenir au bien-être à long terme de la nature et de notre société (PNUD).

Les **crédits carbone**, ou **crédits de compensation carbone**, font référence à des réductions quantifiées des émissions de dioxyde de carbone ou de gaz à effet de serre, qui ont été consenties afin de compenser ou de neutraliser une émission générée ailleurs ; ils font l'objet d'échanges sur les marchés du carbone. Les unités négociables sont indiquées en tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, généralement en équivalents CO₂ (PNUD).

Dans le **financement mixte**, l'utilisation d'un capital catalytique, provenant de sources publiques ou philanthropiques, permet d'accroître les investissements du secteur privé dans le développement durable. Il s'agit d'utiliser les fonds concessionnels de donateurs pour atténuer certains risques associés à l'investissement et aider à rééquilibrer les profils risque/rendement des investissements pionniers à fort impact, afin qu'ils puissent devenir commercialement viables au fil du temps (IFC).

Le **financement de l'action climatique** vise à réduire les émissions, à renforcer les puits de gaz à effet de serre et à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et écologiques, ainsi qu'à maintenir et à accroître leur résilience, face aux impacts négatifs du changement climatique (BIOFIN).

Finance de la conservation – voir « Finance de la biodiversité ».

Les fonds d'affectation spéciale pour la conservation sont des institutions privées et juridiquement indépendantes qui poursuivent un objectif précis et fournissent des financements durables en faveur de la conservation de la nature (Conservation Finance Alliance).

Un **échange dette-nature** est un accord qui permet à un pays en développement endetté de créer des fonds en monnaie locale pour financer un programme de conservation, en échange de l'annulation d'une partie de sa dette extérieure (OCDE).

Les **échanges dette-nature/climat** sont des échanges dans le cadre desquels un créancier accepte de réduire la dette d'un pays, en l'annulant ou en baissant le taux d'intérêt, l'argent étant alors utilisé pour investir dans des initiatives d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, de conservation de la biodiversité ou de résilience climatique visant à réduire la pauvreté (IIED).

Les **conditions favorables** sont les conditions nécessaires à l'avancement d'un programme ou d'un projet. Dans le contexte de la finance de la conservation, il s'agit de changements politiques et réglementaires et du développement de mesures de suivi des performances, nécessaires pour attirer les investissements vers les projets et activités de conservation.

Finance vs. financement. Le terme « financement » fait principalement référence au flux de capitaux vers des projets ou des programmes, plutôt qu'à des investissements privés. Par exemple, une ONG est plus susceptible de rechercher un « financement » plutôt que des « finances », et une banque d'investissement fournira des finances plutôt qu'un financement à une entreprise (Meyers *et al.*, 2020).

Les **fonds d'affectation spéciale pour la conservation** sont des institutions privées, juridiquement indépendantes, qui ont pour mission de fournir un financement durable pour la conservation de la nature (Conservation Finance Alliance).

Les **mécanismes financiers** sont les outils utilisés pour mobiliser, collecter, gérer et déboursier des fonds. Ce terme est utilisé de manière interchangeable avec les termes « outils » et « instruments » (BIOFIN).

Une **obligation verte** est un type d'instrument financier qui est émis pour mobiliser des capitaux afin de soutenir des projets en lien avec le climat ou l'environnement et qui offre aux investisseurs des paiements fixes ou réguliers (Banque mondiale).

Les **investissements d'impact** sont des investissements réalisés dans le but de générer des effets sociaux et environnementaux positifs et mesurables, en même temps qu'un rendement financier ([Global Impact Investing Network](#)).

Les **paiements pour services liés aux écosystèmes (PSE)** sont le nom donné à tout un ensemble d'accords dans le cadre desquels ceux qui bénéficient de services environnementaux, qu'il s'agisse de la protection des bassins versants, de la conservation des forêts, du stockage du carbone ou de la beauté des paysages, récompensent ceux dont les terres fournissent ces services grâce à des subventions ou à des paiements (WWF).

REDD+ est un cadre créé par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour servir d'orientations aux activités du secteur forestier qui visent à **réduire les émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts**, à la gestion durable des forêts, ainsi qu'à la conservation et au renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (CCNUCC).

La **finance durable** est le processus qui consiste à prendre dûment en compte les questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) lors de la prise de décisions en matière d'investissement dans le secteur financier, entraînant ainsi une augmentation des investissements à plus long terme dans des activités et des projets économiques durables (Banque mondiale).

L'**économie basée sur les espèces sauvages** fait référence aux entreprises et aux activités économiques qui dépendent directement de la faune et de la flore sauvages (espèces animales ou végétales, marines ou terrestres) ou qui contribuent à la conservation des espèces sauvages grâce à leurs activités (African Leadership University).



PERSONNES CONSULTÉES

Bernard Asamoah-Boateng	Commission forestière du Ghana
Andrea Athanas	African Wildlife Foundation
Dave Balfour	Écologiste consultant
Julian Blanc	PNUE
Mario Boccucci	REDD (ONU)
Giulia Carbone	Natural Climate Solutions Alliance
Juan J. Dada	FMO (Banque néerlandaise de développement)
Ricard Diggle	WWF Namibie
Lisa Farroway	Banque mondiale
Connel Fullenkamp	Université de Duke
Olga Gavryliuk	Banque mondiale
Adhiti Gupta	PNUE
Gauruv Gupta	PNUE
Elly Hamunyela	Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Namibie
Tanja Havemann	Clarmondial
Tita Korvenoja	African Elephant Fund
Joseph Moumbouilou	Ministère de l'Économie forestière, Congo
Moseki Ronald Motsholapheko	Université du Botswana
Tanya McGregor	CITES
Edwin Muchapondwa	Université du Cap
Ivo Mulder	PNUE
George Owoyesigire	Ministère du Tourisme, de la Faune et des Antiquités, Ouganda
John Paulson	Université de Duke
Midori Paxton	PNUD
Zhengzheng Qu	PNUE
Joyce Riungu	African Elephant Fund
Doreen Robinson	PNUE
Walid Al Saqqaf	Rebalance Earth
Kabelo Jacob Senyatso	Département des parcs nationaux et des espèces sauvages, Botswana
Elizabeth Shapiro-Garza	Université de Duke
Erin Sills	Université d'État de Caroline du Nord
Sue Snyman	African Leadership University
Candice Stevens	Sustainable Landscape Finance Coalition
Mpho Tjiane	Department of Environmental Affairs, Afrique du Sud
Frank Vorhies	Université de Stellenbosch
David Wood	Entrepreneur en finance de la conservation
Elisson Wright	Banque mondiale

AUTEUR

Randall Kramer

est professeur émérite d'économie de l'environnement à la Nicholas School of the Environment de l'Université de Duke. Il mène des recherches sur l'économie de la conservation de la biodiversité, les services liés aux écosystèmes et la santé environnementale mondiale. Il a donné des cours sur l'économie de l'environnement, les méthodes de recherche par enquête et la santé de la planète.

REMERCIEMENTS

Ce rapport s'appuie sur une analyse de la littérature et des initiatives pertinentes, ainsi que sur des entretiens avec les autorités responsables des espèces sauvages dans les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, des donateurs internationaux, des investisseurs, d'autres partenaires et des experts en la matière. Cette étude a été financée par l'Union européenne. Elle a été menée à l'aide des orientations fournies par le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Karl Bateman a apporté une aide rédactionnelle. Julian Blanc, Thea Carroll, Erin Sills et Elisson Wright ont réalisé les évaluations par les pairs.



RÉFÉRENCES

- Advani, NK, 2014. *African elephant: WWF Wildlife and Climate Change Series*. World Wildlife Fund, Washington, D.C.
- African Elephant Fund. (2022). African Elephant Fund Progress Report. United Nations Environment Program, Nairobi.
- African Parks. (n.d.). *Our Story*. (consulté le 5 nov. 2022).
- Amundi Asset Management and International Finance Corporation. (2021). *Emerging Market Green Bonds Report 2020*. International Finance Corporation, Washington.
- A-PACT. (2022). *A Pan-African Conservation Trust (A-PACT): Sustainable Financing for All of Africa's Protected and Conserved Areas*. Concept note.
- Arlaud, M., Cumming, T., Dickie, I., Flores, M., den Heuvel, O.V., Meyers, D., Riva, M., Seidl, A. and Trinidad, A. (2018). *The biodiversity finance initiative: an approach to identify and implement biodiversity-centered finance solutions for sustainable development. Towards a Sustainable Bioeconomy: Principles, Challenges and Perspectives*, (pp. 77-98). Springer.
- Atmadja, S. S., Duchelle, A. E., De Sy, V., Selviana, V., Komalasari, M., Sills, E. O., & Angelsen, A. (2022). *How do REDD+ projects contribute to the goals of the Paris Agreement?* *Environmental Research Letters*, 17(4), 044038.
- Bath, P., Guzman-Valladares, A., Lujan-Gallegos, V. and Mathias, K. (2020), Conservation Trust Funds 2020: Global Vision, Local Action. Conservation Finance Alliance, New York.
- Berzaghi, F., Longo, M., Ciaia, P., Blake, S., Bretagnolle, F., Vieira, S., Scaranello, M., Scarascia-Mugnozza, G. and Doughty, C.E. (2019). *Carbon stocks in central African forests enhanced by elephant disturbance*. *Nature Geoscience*, 12(9), 725-729.
- Berzaghi, F., Chami, R., Cosimano, T., & Fullenkamp, C. (2022). *Financing conservation by valuing carbon services produced by wild animals*. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 119(22), e2120426119.
- Beaune, D., Fruth, B., Bollache, L., Hohmann, G., & Bretagnolle, F. (2013). *Doom of the elephant-dependent trees in a Congo tropical forest*. *Forest Ecology and Management*, 295, 109-117.
- BIOFIN. (2020). *Understanding mainstreaming as a finance solution: Survey results from 22 BIOFIN countries*. The Biodiversity Finance Initiative, UNDP.
- Blended Finance Task Force. (n.d.). *Seychelles Debt Swap*. (Accessed Sept 8, 2022)
- Cadman, T., Maraseni, T., Ma, H. O., & Lopez-Casero, F. (2017). *Five years of REDD+ governance: The use of market mechanisms as a response to anthropogenic climate change*. *Forest Policy and Economics*, 79, 8-16.
- CCFN. (n.d.) Innovative Conservation in the Sobbe Conservancy – Wildlife Credits. (Accessed August 30, 2022)
- CITES. (2010). *African Elephant Management Plan*. Fifteenth meeting of the Conference of the Parties to CITES, Geneva, Switzerland.
- CITES. (2019a). *Decisions of the Conference of the Parties to CITES, 18.4-18.11 - Access to Funding*. Eighteenth meeting of the Conference of the Parties to CITES, Geneva, Switzerland.
- CITES (2019b). *Strategic Vision: 2021-2030*, Eighteenth meeting of the Conference of the Parties to CITES, Geneva, Switzerland.
- CITES. (2022). *Report on Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE)*. Nineteenth meeting of the Conference of the Parties, Panama City, Panama, November 2022.
- Convention on Biological Diversity. (n.d.) *Text of the Convention*. (Accessed August 8, 2022).
- Convention on Biological Diversity. 2022. The Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. United Nations Environment Program.
- Cumming, T., Seidl, A., Emerton, L., Spenceley, A., Kroner, R. G., Uwineza, Y., & van Zyl, H. (2021). *Building sustainable finance for resilient protected and conserved areas: Lessons from COVID-19*. *Parks*, 27, 149-160.
- Dasgupta, P. (2021). *The economics of biodiversity: the Dasgupta review*. Abridged version. Hm Treasury, London.
- Davies, R., Engle, H., Käppeli, J. and Wintner, T. (2016). *Taking conservation finance to scale*. *McKinsey & Company*.
- Deutz, A., Heal, G.M., Niu, R., Swanson, E., Townshend, T., Zhu, L., Delmar, A., Meghji, A., Sethi, S.A. and Tobin-de la Puente, J. (2020). *Financing nature: Closing the global biodiversity financing gap*. The Paulson Institute, The Nature Conservancy, and the Cornell Atkinson Center for Sustainability.

- Devenish, K., Desbureaux, S., Willcock, S., & Jones, J. P. (2022). [On track to achieve no net loss of forest at Madagascar's biggest mine](#). *Nature Sustainability*, 1-11.
- Dinerstein, E., Varma, K., Wikramanayake, E., Powell, G., Lumpkin, S., Naidoo, R., Korchinsky, M., Del Valle, C., Lohani, S., Seidensticker, J. and Joldersma, D. (2013). [Enhancing conservation, ecosystem services, and local livelihoods through a wildlife premium mechanism](#). *Conservation Biology*, 27(1), 14-23.
- Dominguez, A.B. (2022). [A new lifeline for wildlife conservation finance](#). Global Environment Facility, Washington. Blog, March 23.
- FAPBM. (n.d.). [Madagascar's Protected Areas and Biodiversity Fund](#). (Accessed: August 15, 2022).
- Gaodirelwe, I., Motsholapheko, M. R., & Masunga, G. S. (2020). [Community perceptions of wildlife management strategies and subsistence poaching in the Okavango Delta, Botswana](#). *Human Dimensions of Wildlife*, 25(3), 232-249.
- Global Impact Investing Network. (n.d.). [What You Need to Know about Impact Investing](#). (consulté le 1^{er} novembre 2022).
- Hicox, L. (2020). [The ecological role of elephants: shaping the land and lending a hand](#). *The Journal of African Elephants*, January 6.
- IUCN. (2021). [African elephant species now Endangered and Critically Endangered - IUCN Red List](#). International Union for the Conservation of Nature, Gland, Switzerland.
- IUCN. (2020). [Closing the gap. The financing and resourcing of protected and conserved areas in Eastern and Southern Africa](#). IUCN ESARO; BIOPAMA, Nairobi, Kenya.
- IUCN. (2022). [IUCN Africa Protected Areas Congress culminates in Kigali Call to Action](#). International Union for the Conservation of Nature, Gland, Switzerland.
- Katjingisua, I. and Mauney, G. (2020). [Wildlife Credits: Innovation in conservation by and for Namibians](#). Conservation Namibia.
- King, Nicholas. (2021). [Conservation Finance Options to Support African Post-2020 Biodiversity Priorities](#). *South African Institute of International Affairs*. Occasional Paper 325.
- Kotseva, P. (2022). [How Blockchain Protects the Mega Gardeners of the African Rainforest](#). *The Recursive*, June 17. *The Recursive*, June 17.
- Kramer, R. A., & Sharma, N. (1997). [Tropical forest biodiversity protection: who pays and why](#). In *Last stand: protected areas and the defense of tropical biodiversity* (pp.162-186). Oxford.
- Kuenzi, C., & McNeely, J. (2008). [Nature-based tourism](#). In *Global Risk Governance* (pp. 155-178). Springer, Dordrecht.
- Lindsey, P., Allan, J., Brehony, P., Dickman, A., Robson, A., Begg, C., Bhammar, H., Blanken, L., Breuer, T., Fitzgerald, K. and Flyman, M. (2020). [Conserving Africa's wildlife and wildlands through the COVID-19 crisis and beyond](#). *Nature Ecology & Evolution*, 4(10), 1300-1310.
- McFarland, B. J. (2018). [The Origins and History of Conservation Finance](#). In *Conservation of Tropical Rainforests* (pp. 121-131). Palgrave Macmillan.
- Meyers, D., Alliance, C.F., Bohorquez, J., Cumming, B.F.I.B., Emerton, L., Riva, M., Fund, U.J.S. and Victorine, R., (2020). [Conservation finance: a framework](#). *Conservation Finance Alliance*, 1-45.
- Miranda Montero, J. J., Wright, E. M., & Khan, M. N. (2019). [Illegal logging, fishing, and wildlife trade: The costs and how to combat it](#). Global Wildlife Program, World Bank, Washington.
- Muboko, N., Muposhi, V., Tarakini, T., Gandiwa, E., Vengesayi, S., & Makuwe, E. (2014). [Cyanide poisoning and African elephant mortality in Hwange National Park, Zimbabwe: a preliminary assessment](#). *Pachyderm*, 55, 92-94.
- Mwakiwa, E., Hearne, J.W., Stigter, J.D., De Boer, W.F., Henley, M., Slotow, R., Van Langevelde, F., Peel, M., Grant, C.C. and Prins, H.H. (2016). [Optimization of net returns from wildlife consumptive and non-consumptive uses by game reserve management](#). *Environmental Conservation*, 43(2), 128-139.
- Naidoo, R., Weaver, L. C., Diggle, R. W., Matongo, G., Stuart-Hill, G., and Thouless, C. (2016). [Complementary benefits of tourism and hunting to communal conservancies in Namibia](#). *Conservation Biology*, 30(3), 628-638.
- Naidoo, R., Fisher, B., Manica, A., & Balmford, A. (2016). [Estimating economic losses to tourism in Africa from the illegal killing of elephants](#). *Nature Communications*, 7, 1-9.
- Osano, P.M., Said, M.Y., de Leeuw, J., Ndiwa, N., Kaelo, D., Schomers, S., Birner, R. and Ogotu, J.O. (2013). [Why keep lions instead of livestock? Assessing wildlife tourism-based payment for ecosystem services involving herders in the Maasai Mara, Kenya](#). *Natural Resources Forum*, 37, 242-256.
- Pattanayak, S., Wunder, S., & Ferraro, P. (2010). [Show Me the Money: Do Payments Supply Environmental Services in Developing Countries?](#) *Review of Environmental Economics and Policy*, 4(2), 254-274.

- Pearce, F. (2022). In Tanzania, Carbon Offsets Preserve Forests and a Way of Life. *Yale Environment* 360. May 26.
- Rakotonarivo, O.S., Jones, I.L., Bell, A., Duthie, A.B., Cusack, J., Minderman, J., Hogan, J., Hodgson, I. and Bunnefeld, N. (2021). Experimental evidence for conservation conflict interventions: The importance of financial payments, community trust and equity attitudes. *People and Nature*, 3(1), 162-175.
- Roe, D., Booker, F., Wilson-Holt, O., & Cooney, R. (2020). *Diversifying local livelihoods while sustaining wildlife*. Luc Hoffman Institute.
- Rylance, A., Snyman, S., & Spenceley, A. (2017). The contribution of tourism revenue to financing protected area management in Southern Africa. *Tourism Review International*, 21(2), 139-149.
- Salzman, J., Bennett, G., Carroll, N., Goldstein, A., & Jenkins, M. (2018). The global status and trends of Payments for Ecosystem Services. *Nature Sustainability*, 1(3),136-144.
- Shaffer, L. J., Khadka, K. K., Van Den Hoek, J., & Naithani, K. J. (2019). Human-elephant conflict: A review of current management strategies and future directions. *Frontiers in Ecology and Evolution*, 6, 235.
- Sills, E. and Kramer, R. (2023). Tiger Protection Brings Carbon Benefits. *Nature Ecology & Evolution* <https://doi.org/10.1038/s41559-023-02062-4>
- Snyman, S., Sumba, D., Vorhies, F., Gitari, E., Ender, C., Ahenkan, A., Pambo, A.F.K. and Natacha, O.A.. (2021a). *State of the Wildlife Economy in Africa*. African Leadership University, School of Wildlife Resources, Kigali, Rwanda.
- Snyman, S., Nelson, F., Sumba, D., Vorhies, F., & Ender, C. (2021b). *Roadmap for Africa's Wildlife Economy. A summary of State of the Wildlife Economy in Africa*. African Leadership University, School of Wildlife Conservation, Kigali, Rwanda.
- South Pole. (n.d.). *Kariba Forest Protection*. (Accessed 9/20/22).
- Steele, P., Ducros, A., Patel, S. and Newman, E. 2023. *Innovative Finance for Nature and People: Opportunities and Challenges for Biodiversity-Positive Carbon Credits and Nature Certificates*. Global Environment Facility and International Institute for Environment and Development. Paper prepared for the One Forest Summit, Libreville. March 1-2.
- Steele, P., & Patel, S. (2020). *Tackling the triple crisis. Using debt swaps to address debt, climate and nature loss post-COVID-19*. International Institute for Environment and Development, London
- Stevens, C. (2018). *Biodiversity Tax Incentives for South Africa's Protected Area Network*. Panorama [plateforme en ligne].
- Stolton, S. and Dudley, N. (2019). The New Lion Economy. *Unlocking the value of lions and their landscapes*. Equilibrium Research, Bristol, UK.
- Thouless, C.R., H.T. Dublin, J.J. Blanc, D.P. Skinner, T.E. Daniel, R.D. Taylor, F. Maisels, H. L. Frederick & P. Bouché (2016). *African Elephant Status Report 2016: an update from the African Elephant Database*. Occasional Paper Series of the IUCN Species Survival Commission, No. 60 IUCN / SSC Africa Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland.
- Tobin-de la Puente, J., & Mitchell, A. W. (2021). *The little book of investing in nature*. Global Canopy: Oxford.
- United Nations (n.d.). Sustainable Development Goals. Available at <https://sdgs.un.org/goals> [Accessed 8 August, 2022].
- UNEP. (n.d.). *African Elephant Fund*. United Nations Environment Program. (Accessed 3 September, 2022)
- UNDP. (2018). *The BIOFIN Workbook 2018: Finance for Nature*. The Biodiversity Finance Initiative, United Nations Development Program.
- UNDP. (2020). *Moving mountains: Unlocking private capital for biodiversity and ecosystems*. The Biodiversity Finance Initiative, United Nations Development Programme.
- UNFCCC. (n.d.). *What is REDD+?* UNFCCC Secretariat, Bonn. (Accessed September 13, 2022).
- USAID. (2018). *Experiences and lessons learned in payments for ecosystem services (PES) in East Africa*. United States Agency for International Development, Washington.
- Watson, C.,Schalatek, L., Evequoz, A. (2022) *Climate Finance Thematic Briefing: REDD+ Finance*. Climate Funds Update, Heinrich Boll Stiftung, Washington.
- Webb, G. J. (2002). Conservation and sustainable use of wildlife-an evolving concept. *Pacific Conservation Biology*, 8(1), 12-26.
- World Bank. (2022). *Case Study: Wildlife Conservation Bond mobilizes private capital to protect critically endangered rhinos*. World Bank Treasury, Washington.
- World Bank. (2020). *Mobilizing Private Finance for Nature*. World Bank. Washington.

- Wunder, S., Duchelle, A.E., Sassi, C.D., Sills, E.O., Simonet, G. and Sunderlin, W.D. (2020). **REDD+ in theory and practice: how lessons from local projects can inform jurisdictional approaches**. *Frontiers in Forests and Global Change*, 3, 11-17.
- WWF. (2009). **Guide to Conservation Finance**. Worldwide Fund for Nature, Gland, Switzerland.



ANNEXE

Table ronde de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) sur la finance durable au service des espèces sauvages - Conservation de l'éléphant d'Afrique

27-28 octobre 2022, siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

(Gigiri, Nairobi)

Résumé de séance

Le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a organisé une table ronde sur le sujet « Le financement durable au service des espèces sauvages - Conservation de l'éléphant d'Afrique », les 27 et 28 octobre à Nairobi, au Kenya. Cette table ronde a été financée par l'Union européenne et par le Royaume-Uni. L'ordre du jour de la réunion est disponible à la fin de ce rapport.

Plus de 50 personnes étaient présentes, 10 autres participant à distance. Les organes de gestion CITES de 24 États africains de l'aire de répartition étaient représentés. Étaient également invités un petit nombre de spécialistes directement impliqués dans les mécanismes et solutions de financement durable pour la conservation des espèces sauvages et des ressources naturelles, ainsi que plusieurs pays donateurs potentiels. La liste des participants est incluse à la fin de ce rapport.

■ Jour 1 - 27 octobre 2022

Séance d'ouverture

Lors de la séance d'ouverture, trois orateurs ont souhaité la bienvenue aux participants. Ivonne Higuero, Secrétaire générale de la CITES, a ouvert la séance et remercié les participants d'avoir fait le déplacement depuis un si grand nombre d'États de l'aire de répartition, en cette période chargée de l'année. Mme Higuero a évoqué les origines de l'atelier et souligné l'importance de trouver des solutions financières viables qui aideraient les États de l'aire de répartition à relever les défis auxquels ils sont confrontés dans le domaine de la conservation. Elle a remercié l'UE pour son financement, qui a permis d'organiser l'atelier. Elle a conclu son allocution en déclarant que l'objectif ultime de cet atelier était de donner aux organes de gestion les moyens de devenir de meilleurs partenaires commerciaux pour les investisseurs qui souhaitent participer à la conservation des espèces sauvages.

Lisa Farroway, directrice du Programme mondial pour la vie sauvage de la Banque mondiale, a également souhaité la bienvenue aux participants. Elle a évoqué l'importance des économies fondées sur la nature et les conversations menées au niveau mondial sur le financement de la conservation de la biodiversité. Elle a également abordé les possibilités de financement offertes par le huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8) et sa nouvelle priorité de financement : la conservation des espèces sauvages pour le développement.

Haruko Okusu, responsable de l'Unité de sensibilisation et de gestion des projets, du Secrétariat CITES, était la dernière à intervenir lors de cette séance d'ouverture. Elle a présenté le mandat de la table ronde, décrit dans les décisions 18.4 - 18.11, *Accès aux finances*. Elle a ensuite présenté les objectifs de la table ronde : 1) examiner les besoins et les préoccupations en ce qui concerne le financement des efforts de conservation ; 2) étudier des exemples de solutions et d'initiatives de financement, dans le domaine de l'environnement en général, qui pourraient être utilisées pour assurer la conservation de l'éléphant d'Afrique ; 3) discuter des facteurs qui permettraient aux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique de devenir de meilleurs partenaires commerciaux pour la communauté des donateurs et des investisseurs. Parmi les résultats attendus de cette table ronde, citons notamment une meilleure connaissance et un partage renforcé des initiatives de financement durable, un dialogue franc sur la manière dont les mécanismes de financement peuvent être appliqués aux questions liées aux espèces sauvages, ainsi que des orientations futures pour la poursuite des travaux.

Les participants ont convenu que la table ronde serait présidée par Mme Higuero.

Séance - Préparer le terrain : présentation de l'étude sur le financement durable au service de la conservation des espèces sauvages

Lors de cette présentation générale, Randall Kramer, un consultant mandaté par le Secrétariat CITES, a résumé son document de synthèse intitulé « **Mobilisation d'un financement durable en faveur de la conservation des éléphants d'Afrique** », communiqué à l'avance aux participants de la table ronde. Il a fait la synthèse des grands thèmes abordés lors de ses entretiens de fond et partagé un certain nombre de citations représentatives de ses travaux. M. Kramer a expliqué que l'importance de l'économie basée sur les espèces sauvages en Afrique était de plus en plus reconnue. Il a également exposé les concepts clés présents dans la littérature sur le financement de la conservation, évoqué l'utilisation de cinq approches innovantes en matière de financement de la conservation des espèces sauvages, et abordé la manière dont chacune de ces approches pourrait être appliquée à la conservation des éléphants. La dernière partie de son intervention a porté sur les conditions favorables qui pourraient favoriser un investissement plus conséquent des secteurs public et privé dans la conservation des espèces sauvages.

Séance - Besoins et préoccupations en ce qui concerne le financement des efforts de conservation des espèces sauvages

Au cours de cette séance, des présentations ont été faites par la Namibie, le Zimbabwe, le Kenya, la Côte d'Ivoire et le Congo. Les représentants des organes de gestion CITES de chaque pays ont exposé leurs besoins et leurs priorités.

Namibie : M. Colgar Sikopo a souligné que les conflits homme-éléphant et la perte de connectivité des habitats sont les deux grandes priorités de la Namibie en matière de conservation. Des cas de conflits homme-éléphant sont signalés chaque jour. Le braconnage a considérablement diminué ces dernières années. Certains conservatoires reçoivent des incitations financières lorsqu'ils mènent des activités de conservation, comme l'entretien des corridors utilisés par les éléphants. La Namibie souhaiterait autoriser l'utilisation durable des éléphants, et M. Sikopo a indiqué qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre de patrouilles, de créer des points d'eau, d'assurer une surveillance générale des éléphants et de mettre en place des systèmes d'alerte précoce. Le fonds fiduciaire pour les produits de la chasse, créé par le Parlement grâce à la vente de gibier, permettra de futures injections dans les fonds d'investissement dédiés aux efforts de conservation.

Zimbabwe : Mme Patience Gandiwa a indiqué que son pays gérait sa population d'éléphants grâce à une approche écosystémique et au recours à une organisation semi-publique (l'Autorité de gestion des parcs et de la faune sauvage du Zimbabwe). Les conflits homme-éléphant constituent le plus grand défi à relever et le pays veut sécuriser un plus grand territoire pour la migration des éléphants. Le braconnage a connu une tendance à la baisse, de nombreuses ressources étant déployées pour maintenir des troupes sur le terrain et motiver les communautés à coexister avec les éléphants. Le pays est à la recherche d'une approche multi-échelle et multi-facettes pour assurer la conservation des espèces sauvages et a besoin d'un financement plus fiable sur le long terme pour veiller à la conservation des éléphants.

Kenya : M. Patrick Omondi a présenté un recensement national, récemment terminé. Celui-ci a révélé une population de plus de 36 000 éléphants, un chiffre multiplié par deux depuis 1989. Le pays est confronté à de très nombreux conflits homme-éléphant en raison de la croissance de la population humaine et des changements d'utilisation des terres. Il a beaucoup investi dans la lutte contre la fraude, ce qui a permis de réduire considérablement le braconnage, mais la demande d'ivoire persiste. Malheureusement, la sécheresse récente a contribué à une mortalité importante des espèces sauvages, notamment des éléphants. Le pays travaille actuellement à un nouveau plan d'action national pour les éléphants qui cherchera en priorité à limiter les conflits homme-éléphant. Il est à la recherche de financements durables pour ses efforts de conservation, comme les paiements pour services liés aux écosystèmes, les crédits carbone, l'augmentation des financements publics et les partenariats public-privé.

Côte d'Ivoire : Mme Salimata Koné Tondossama a indiqué que le pays comptait une population d'environ 500 éléphants, 80 % d'entre eux vivant dans des zones protégées. Les conflits homme-éléphant sont le grand défi à surmonter en matière de conservation, avec de nombreux cas de dommages agricoles et de personnes blessées ou tuées. Le braconnage a nettement diminué, en partie grâce à l'intensification des efforts de lutte contre la fraude et de l'activité judiciaire. Le pays ne dispose pas de bonnes données de surveillance, mais sait que la faune sauvage traverse les frontières. Il fait face à de nombreuses difficultés pour financer ses efforts de conservation et ne dispose pas des capacités adéquates pour rédiger des propositions de financement.

Congo : M. Jean Bosco Nganongo a indiqué qu'avec sa grande superficie forestière, le pays dispose d'un excellent environnement pour les éléphants et les autres espèces sauvages. Les conflits homme-éléphant ont augmenté en raison de l'accroissement de la population humaine. Le pays fait également face à des difficultés engendrées par le changement climatique et les troubles civils. Le pays a développé un plan d'action national pour les éléphants qui prévoit une stratégie d'atténuation des conflits homme-éléphant, des efforts continus pour réduire le braconnage et le trafic d'ivoire, et des efforts visant à promouvoir la connectivité des habitats entre les grands massifs forestiers. Parmi les autres priorités figurent la création d'un inventaire national des éléphants, le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités de gestion, et l'amélioration de la coopération transfrontalière en matière de conservation des éléphants.

Séance - Exemples de solutions de financement pour la conservation des espèces sauvages

Deux intervenants ont mené cette séance.

Elisson Wright, Banque mondiale, « Wildlife Conservation Bond » (obligation pour la conservation des espèces sauvages)

M. Wright a commencé par noter que nous souhaitons tous consacrer plus d'argent à la nature. Avec toutes les difficultés auxquelles nous faisons face, il nous faut augmenter le montant total des sommes investies dans la conservation de la biodiversité. Même si les subventions et les prêts concessionnels sont importants, il faudra faire appel à de nouvelles approches pour combler le déficit de financement en matière de biodiversité. La conservation des espèces sauvages protège un bien commun universel, mais son financement doit faire face à la concurrence d'autres priorités, comme la santé, l'éducation et les infrastructures. M. Wright a ensuite évoqué le développement du Wildlife Conservation Bond, conçu pour apporter un financement supplémentaire à deux sites de conservation des rhinocéros en Afrique du Sud, sélectionnés parmi 130 sites potentiels. Au mois de mars de cette année, la banque a émis une obligation de 150 millions de dollars. Les coupons sacrifiés sont utilisés pour financer les efforts de conservation des rhinocéros, une grande partie du financement se concentrant sur les parcs. Les primes versées aux investisseurs à l'échéance de l'obligation proviendront du financement fourni par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et leur montant dépendra de ce qu'il advient des populations de rhinocéros. Cette caractéristique transfère le risque lié aux résultats aux investisseurs. La plupart des acheteurs de l'obligation venaient des États-Unis d'Amérique et d'Europe. Certains étaient des investisseurs en quête d'impact, d'autres des personnes très fortunées. Le suivi et l'évaluation étaient essentiels pour attirer les acheteurs.

Pour pouvoir répliquer cet instrument, il faudra disposer 1) d'une organisation ayant fait ses preuves en matière de conservation, 2) d'investisseurs prêts à bloquer des fonds pendant un certain temps, 3) d'une organisation capable d'émettre une obligation, comme la Banque mondiale, une autre banque ou un gouvernement, et 4) d'une entité chargée de verser les paiements sur présentation de résultats en matière de biodiversité. Les marchés n'ont pas encore fixé de prix pour la biodiversité : des subventions ou des fonds publics sont donc nécessaires pour payer les avantages de la biodiversité.

Indekhwa Anangwe, African Wildlife Foundation, « A-PACT - Vue d'ensemble »

Mme Anangwe a décrit l'A-PACT (*A Pan-African Conservation Trust*). Nouveau fonds d'affectation spéciale pour la conservation, il a pour vocation de devenir un mécanisme de financement dirigé par l'Afrique pour orienter les financements internationaux et africains vers les aires protégées et les zones de conservation du continent africain. Ce fonds a été créé en réponse aux besoins évoqués par le forum des Directeurs des Aires Protégées d'Afrique (APAD) en vue de garantir un financement durable et suffisant aux plus de 8 600 aires protégées et zones de conservation d'Afrique. Il a été imaginé comme un fonds hybride doté de trois composantes : une dotation, un fonds d'amortissement, et un fonds d'investissement pour mobiliser des capitaux privés. Une étude de faisabilité, récemment achevée, a confirmé le choix du modèle hybride et recommandé une structure de gouvernance incluant les communautés locales et les peuples autochtones ainsi que des représentants de la jeunesse, en cours d'établissement. Sous la direction du comité de pilotage, d'autres aspects de la conception du cadre juridique et des stratégies de collecte de fonds sont actuellement en cours, le lancement officiel étant envisagé pour septembre 2023. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet d'A-PACT : <https://apact.africa/>.

Discussions en petits groupes (1) : Générer des sources de revenus pour la conservation des espèces sauvages

La journée s'est terminée par une séance au cours de laquelle les participants se sont répartis en deux groupes francophones et deux groupes anglophones. Ceux-ci, appuyés par des facilitateurs du PNUE et du Secrétariat de la CITES, ont été invités à débattre sur les points suivants :

1. Quels sont vos besoins de financement non satisfaits en matière de conservation qui gagneraient à obtenir un financement durable ?
2. Au vu des différents mécanismes de financement présentés dans le tableau 3³ de l'étude, quel mécanisme serait le plus faisable pour appuyer les efforts de conservation de votre pays ? Pourquoi ?

■ Jour 2 - 28 octobre 2022

Séance - Conclusions tirées des discussions en petits groupes

Question 1 - Les difficultés en matière de conservation

Les groupes ont indiqué que, même si la situation différait d'un pays à l'autre, le conflit homme-éléphant restait le plus gros défi à relever, quelle que soit la taille de la population d'éléphants dans le pays. Pour y remédier, il est impératif de mettre en place des politiques de compensation efficaces et de créer des moyens d'existence alternatifs. Un autre défi à relever concerne la perte de connectivité des habitats, une dynamique qui favorise les conflits homme-éléphant. Les solutions coûtent cher et impliquent de protéger les corridors existants et de rétablir les corridors disparus. L'abattage illégal d'éléphants a ralenti dans de nombreux pays d'Afrique orientale et australe, mais reste un problème dans d'autres régions. Les groupes ont indiqué que les États de l'aire de répartition doivent tous continuer à faire preuve de diligence pour lutter contre la fraude et renforcer les lois et les réglementations.

Il est également nécessaire de renforcer la surveillance et les inventaires, car plusieurs États de l'aire de répartition ne connaissent pas bien la taille et la localisation de leurs troupeaux d'éléphants. Les groupes ont en outre admis qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des organismes de conservation en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles sciences et technologies. Les groupes ont enfin mentionné que le changement climatique rendait la conservation plus difficile, car il encourage les éléphants à se déplacer davantage à la recherche d'eau et de nourriture, ce qui a un impact sur l'homme et les autres espèces. Pour répondre à ces besoins, il faut disposer de ressources financières beaucoup plus conséquentes que celles disponibles à ce jour.

Question 2 - Les différents mécanismes de financement

Les groupes de discussion ont présenté toute une variété de commentaires sur les différents mécanismes, et il est apparu clairement que certaines approches étaient probablement plus faciles à mettre en œuvre dans certains pays que dans d'autres :

Paiements pour services liés aux écosystèmes (PSE) - Les groupes de discussion ont fait preuve d'un grand intérêt pour les PSE, peut-être parce que ce mécanisme existe depuis un certain temps et qu'il est bien connu de nombreuses personnes travaillant dans le domaine de la conservation. En termes de faisabilité, tous les groupes ont classé ce mécanisme en première ou deuxième position. Ils ont indiqué que plusieurs États de l'aire de répartition avaient choisi d'intégrer ce mécanisme de financement dans leurs programmes de conservation. Le fait que la plupart des programmes de PSE soient financés par des donateurs ou des gouvernements les préoccupe cependant, car cela signifie qu'ils ne sont pas forcément durables.

Trois groupes de discussion se sont montrés favorables aux crédits de compensation carbone. Étant donné le montant disponible très important pour financer l'action climatique au niveau mondial, cette approche s'annonce prometteuse pour augmenter les fonds disponibles pour la conservation si un lien clair peut être établi avec le stockage du carbone. L'un des groupes a déclaré que tous les États de l'aire de répartition devraient utiliser cette approche pour atténuer le changement climatique et financer les activités de conservation.

3 Les mécanismes de financement étudiés étaient les suivants : les paiements pour services liés aux écosystèmes (PSE), les crédits de compensation carbone, les obligations vertes ou obligations pour la conservation de la vie sauvage, les échanges dette-nature et les fonds d'affectation spéciale pour la conservation.

Les fonds d'affectation spéciale pour la conservation (FASC) ont été considérés comme faisables par trois groupes de discussion, et placés en première position par deux groupes. Plusieurs commentaires ont évoqué les caractéristiques souhaitables de cette approche, à savoir la fiabilité et la durabilité des flux financiers. Il a été noté que l'une des difficultés des FASC consiste à décider de la provenance de l'investissement. Si l'investissement provient de bailleurs de fonds, le FASC peut engendrer un flux de capitaux sur une période plus longue que les 5 ans habituellement associés aux projets financés par ces donateurs.

Échanges dette-nature - Trois des quatre groupes de discussion ont estimé qu'il s'agissait là d'une approche faisable qui devait être étudiée plus avant. Un groupe a mentionné qu'elle pourrait s'avérer particulièrement intéressante pour investir dans les infrastructures. Une réserve s'impose toutefois, à savoir qu'un certain nombre d'États de l'aire de répartition de l'éléphant sont désormais considérés par la Banque mondiale comme des pays à revenu intermédiaire et qu'ils n'ont probablement donc pas droit aux échanges de dettes.

Obligations pour la conservation de la vie sauvage - Deux groupes ont inscrit les obligations pour la conservation de la vie sauvage sur leur liste d'approches faisables. D'autres ont indiqué que cette approche était trop récente pour qu'ils puissent juger si cette manière de récolter des fonds était faisable dans leur pays.

Autres mécanismes - Plusieurs autres approches visant à générer des revenus ont été mentionnées par différents groupes. Il s'agit notamment des taxes touristiques, d'autres taxes et d'efforts de soutien aux activités économiques basées sur les espèces sauvages, y compris la possibilité pour les communautés de s'autofinancer.

Séance - Exemples de solutions de financement dans d'autres domaines pertinents pour la durabilité de l'environnement

Zhengzheng Qu, PNUJ, « Financement de l'action climatique et biodiversité »

Mme Qu a commencé par déclarer qu'il fallait chercher des solutions communes pour relever les multiples défis qui se présentent - alimentation, climat, dégradation des sols et biodiversité. Nous devrions examiner les points communs entre les projets en lien avec le climat et ceux en lien avec la biodiversité, ainsi que leurs retombées positives communes. Il faut pour cela s'appuyer sur une planification et une programmation intégrées ainsi que sur la recherche de différentes sources de financement. Elle a ensuite présenté quatre exemples de projets en se basant sur son expérience avec le Fonds vert pour le climat (GCF).

1. Bhutan for Life : Ce projet est un bon exemple de financement à long terme pour l'action climatique. Versé par le GCF, il vise à offrir des retombées positives en matière de stockage du carbone et à protéger la biodiversité, dans un pays dont 51 % du territoire est classé comme zone protégée. Le projet répond également aux besoins des communautés en termes de moyens d'existence et de conflits homme-faune sauvage (tigres et léopards).
2. Initiative de financement vert inclusif - la Grande Muraille verte : Ce projet implique 13 nations africaines et cherche à promouvoir une agriculture à faibles émissions, résiliente au changement climatique et caractérisée par de petites exploitations. Il se base sur la finance verte : des prêts concessionnels (taux d'intérêt plus bas et prêts plus longs) aux banques locales, qui accordent ensuite des prêts aux agriculteurs locaux. L'un des objectifs majeurs du projet est de renforcer la cohérence et la complémentarité de l'action climatique en Afrique.
3. Volet d'investissement du Fonds mondial pour les récifs coralliens : Ce projet crée un fonds de capital-investissement pour encourager les investissements dans l'économie bleue de 17 pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Il se concentre sur l'écotourisme ainsi que sur la réduction de la surpêche et de la pollution causée par les eaux usées. Il s'appuie sur le financement concessionnel du GCF pour attirer d'autres investisseurs.
4. Assurance des récifs coralliens et des mangroves : Ce projet propose une assurance aux communautés en cas de dommages causés aux récifs coralliens par le changement climatique. Lorsque les récifs sont endommagés, les fonds sont débloqués pour que les communautés puissent réparer ces dommages et en éviter de futurs. Une approche similaire pourrait-elle être mise au point pour les dommages occasionnés par les conflits homme-faune sauvage ?

Juan Jose Dada, FMO – Banque néerlandaise de développement, « Le rôle des banques de développement »

M. Dada a commencé par présenter une vue d'ensemble de la FMO, une banque orientée vers le secteur privé et qui se concentre sur l'innovation. Ses activités s'alignent sur les objectifs de développement durable et la banque comprend qu'elle doit tenir compte de la nature dans le cadre de ses opérations. La FMO se concentre

sur l'autonomisation des entrepreneurs locaux dans trois secteurs : l'agriculture, l'énergie et la banque. Ce sont trois secteurs clés, essentiels au progrès économique, environnemental et social. La FMO opère sur les marchés émergents de 85 pays pour soutenir la création d'emplois et générer des revenus.

Le personnel de la banque tient à faciliter la création de marchés. Il aide notamment les petites entreprises à se développer en rendant les investissements possibles. Pour ce faire, il utilise des financements mixtes, s'appuyant sur des fonds publics et philanthropiques pour catalyser les investissements du secteur privé. L'unité de base est une entreprise unique, par exemple une société d'écotourisme qui souhaite se développer en utilisant des pratiques durables. La FMO l'aide à obtenir un prêt auprès d'une banque locale.

La FMO propose également des obligations vertes, des obligations durables et des garanties vertes. La FMO gère en outre plusieurs fonds publics, dont le Fonds néerlandais pour le climat et le développement, qui s'associe à d'autres organisations pour financer des projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans les pays en développement.

Séance - Des financements innovants pour la conservation des espèces sauvages

Walid Al Saqqaf, Rebalance Earth, « Créer des marchés pour la biodiversité »

M. Al Saqqaf a commencé sa présentation par une discussion sur l'interconnectivité des problèmes auxquels notre société est confrontée, comme le changement climatique, la perte de biodiversité, la pauvreté et l'extinction des espèces. Rebalance Earth propose d'approcher ces problèmes de manière holistique. L'organisation se concentre sur les espèces clés, à commencer par les éléphants de forêt, qui assurent des services écosystémiques. Les éléphants aident à capturer le dioxyde de carbone en perturbant la forêt, en dispersant les graines et en consommant de préférence certaines espèces.

Rebalance Earth crée actuellement une plateforme permettant aux investisseurs d'acheter ces services écosystémiques, d'enrichir la biodiversité et de soutenir les communautés locales. Comment ? Les acheteurs (sociétés, ménages et autres) achètent des crédits, à raison de 40 dollars par jour. Si les capteurs signalent la présence d'un éléphant un jour donné, puis à nouveau deux mois plus tard, la plateforme produit un crédit carbone valable deux mois et le propose à la vente. Les bénéficiaires vont aux gardes forestiers, soutiennent les villages et alimentent un fonds de micro-investissement pour les femmes qui créent leur propre entreprise. Tout ceci est inscrit sur une blockchain pour garantir la traçabilité et la transparence. L'acheteur a accès à un tableau de bord, où il peut acheter les crédits. Rebalance Earth crée des jetons qui montrent comment les paiements permettent de financer les salaires des gardes forestiers, les fournitures scolaires, les fonds de microcrédit, entre autres. Son approche nécessite l'approbation et la coopération du gouvernement, ainsi que des données scientifiques. L'organisation prévoit de lancer un projet pilote l'année prochaine pour montrer que des entreprises achèteront les crédits et que cela se traduira ensuite par des actions sur le terrain.

Gaurav Gupta, PNUE, « Financer la conservation et le rétablissement des espèces sauvages »

Selon M. Gupta, l'un des grands défis à relever à l'échelle mondiale serait de réussir à débloquer des financements pour la nature, afin de résoudre les crises de la biodiversité et du climat et d'améliorer le bien-être socio-économique des communautés locales. Pour remplir nos objectifs en matière de biodiversité, nous avons besoin des financements du secteur privé, car les financements publics ne sont pas suffisants. L'investissement d'impact fait très bien l'affaire au niveau d'un projet, mais nous avons besoin de quelque chose d'autre pour la conservation au niveau du paysage. Ce type de financement de grande ampleur dépend de plusieurs facteurs. Une obligation souveraine fonctionnera dans un pays comme l'Inde, mais pas dans les pays à forte dette. Ces derniers doivent s'appuyer sur un autre type d'obligation.

Des conversations avec les gouvernements et diverses organisations en Thaïlande, en Malaisie et au Cambodge permettent actuellement la mise au point de l'obligation pour le rétablissement du tigre. L'approche consiste à réunir les parties prenantes afin d'identifier les menaces et de préparer un plan d'activités pour le coût des interventions (tourisme, lutte contre la fraude, gestion des conflits homme-faune sauvage, gestion forestière, entre autres) et à discuter de la manière d'obtenir des crédits biodiversité et des crédits carbone vérifiés afin de générer les revenus nécessaires pour couvrir ces coûts. Lorsque les activités commencent à être mises en œuvre, le programme vend des crédits et verse les recettes aux investisseurs. Il faut commencer par des fonds de donateurs comme le FEM ou le GCF pour démontrer la faisabilité du concept, puis attirer d'autres investisseurs. L'avantage d'inclure plusieurs pays dans une seule obligation est que la mauvaise performance d'un pays donné est compensée par la performance des autres pays. L'investissement potentiel attendu pour

l'obligation pour le rétablissement du tigre est de 750 millions de dollars. Il permettra de protéger au moins quatre sites sources, ainsi que 9 millions d'hectares d'écosystèmes ou plus, qui bénéficieront aux populations et à l'économie. Les investisseurs institutionnels potentiels sont les fonds de pension, les fonds d'assurance et les banques d'investissement. L'intérêt des entreprises peut s'aligner sur le futur cadre de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD, groupe de travail sur la communication des informations financières liées à la nature).

Richard Diggle, WWF Namibie, « Programme Wildlife Credits en Namibie »

M. Diggle a expliqué que Wildlife Credits est un programme conçu en partenariat avec l'Association namibienne des organisations de soutien à la gestion des ressources naturelles à l'échelon local (NACSO), le ministère de l'Environnement et du Tourisme et les communautés locales. Conçu comme un moyen de rémunérer les gardiens des espèces sauvages en échange de résultats vérifiables en matière de biodiversité, il s'agit d'un mécanisme qui apporte une reconnaissance à ceux qui assurent la gérance des espèces sauvages pour protéger la biodiversité, un bien commun universel. Le fait de rémunérer les performances s'avère un moyen plus efficace d'atteindre les objectifs de conservation, car ce sont les résultats qui sont récompensés et non les efforts. Cette approche nécessite des produits, une structure institutionnelle, un modèle économique, des marchés et des technologies. Notre approche se base sur un financement mixte, utilisant des fonds philanthropiques et des fonds de développement pour attirer d'autres investisseurs.

Les conservatoires namibiens ont alloué 4 millions d'hectares aux efforts de conservation. Si l'on peut prouver qu'une zone est intacte et que les espèces sauvages y sont présentes, les gens seront prêts à payer. Mais il faut que le produit fasse preuve de rigueur. En ce qui concerne la tarification, les conservatoires reçoivent un paiement de base, ainsi qu'une prime. Nous utilisons une valeur de substitution pour les espèces sauvages. Pour les paysages, ce sont le nombre d'hectares, l'indice de biodiversité et la présence qui peuvent être utilisés pour calculer la prime. Il est essentiel de parvenir à un accord avec les institutions : en l'absence de législation donnant des droits aux conservatoires sur les espèces sauvages, les Wildlife Credits ne fonctionneraient pas. La technologie, notamment les images satellites et les pièges photographiques, joue également un rôle important dans la surveillance des performances des efforts de conservation. L'application SMART permet de déterminer le niveau de gestion et de patrouille sur le terrain. Nous travaillons avec Deloitte Allemagne, qui est en train de concevoir un tableau de bord basé sur l'intelligence artificielle pour évaluer les performances des produits liés aux espèces sauvages. Nous collaborons également avec une société nommée *wadappt* en vue de lancer des certificats de biodiversité, qui feront passer la fiabilité des rapports à l'étape supérieure.

Nous avons commencé par lancer des versions pilotes de six projets d'observation de la faune et d'un projet de corridor écologique. Ces cinq dernières années, nous avons versé 30 000 dollars en moyenne chaque année. Nous sommes maintenant en train de concevoir d'autres projets, le plus important étant Wildlife Landscapes, qui pourrait notamment permettre de sécuriser les 4 millions d'hectares dédiés à la conservation mentionnés plus haut. En résumé, la vision de Wildlife Credits est de changer le financement de la conservation afin qu'il soit au service des espèces sauvages comme de leurs gardiens.

Discussions en petits groupes (2) - Comment devenir de meilleurs partenaires commerciaux ?

Lors de cette deuxième séance de travail en petits groupes, les quatre groupes ont été invités à discuter des points suivants :

1. Comment classeriez-vous les différentes conditions⁴ détaillées dans la section 6 de l'étude - lesquelles sont les plus faisables et lesquelles sont les plus difficiles ?
2. Selon vous, existe-t-il d'autres conditions qui rendraient la conservation des espèces sauvages dans votre pays plus attrayante pour les bailleurs de fonds ou le secteur privé ?

⁴ Pour rappel, les conditions favorables évoquées par l'étude étaient les suivantes : mieux sensibiliser au rendement économique des investissements pour la conservation, faire participer les communautés locales à la planification et à l'application des projets, améliorer la coordination intersectorielle, définir des politiques et des règlements pour accélérer les investissements du secteur privé, améliorer les systèmes de suivi des performances en matière de conservation et de l'évolution des stocks de carbone, profiter d'organisations internationales au pouvoir catalytique, et mobiliser les ressources financières nationales pour la conservation.

Conclusions tirées des discussions en petits groupes

Après avoir discuté des différentes conditions favorables, chaque groupe de discussion a présenté ses conclusions. Les groupes ont tous eu recours à un processus de vote pour classer les conditions de la plus faisable à la plus difficile.

La sensibilisation a été considérée comme très faisable par trois groupes sur quatre.

La participation des communautés locales a été jugée faisable et très importante. Un groupe a fait remarquer que les communautés locales devaient être impliquées pour que la conservation soit efficace.

L'amélioration de la coordination intersectorielle a été jugée comme assez difficile ou très difficile par trois groupes. Dans le même temps, ils ont également reconnu que c'était une condition très importante. Les discussions ont permis de noter que les difficultés de coordination pouvaient résulter d'intérêts cloisonnés, de préoccupations concurrentes et de cultures différentes d'un secteur à l'autre.

La définition de politiques et de règlements visant à accélérer les investissements du secteur privé a suscité des réponses diverses, certains la considérant comme facile, d'autres comme difficile. Un groupe a fait remarquer qu'il faut beaucoup de temps pour changer de politique.

Tous les groupes ont jugé qu'il était difficile d'améliorer les systèmes de suivi, mais ils comprennent également que c'est un point nécessaire pour attirer des financements carbone et d'autres financements extérieurs.

Trois groupes ont estimé qu'il était difficile de profiter d'organisations internationales au pouvoir catalytique. Un groupe a déclaré que cela dépendait de la politique du gouvernement.

Enfin, la mobilisation des ressources financières nationales a été considérée comme très difficile par tous les groupes. Deux groupes ont indiqué que les gouvernements n'accordaient généralement qu'une faible priorité à la conservation. Les aires protégées sont sous-financées et mal appréciées (des opérations de sensibilisation sont donc nécessaires).

Les groupes n'ont pas eu beaucoup de temps pour discuter d'autres conditions favorables, mais ils en ont mentionné deux : 1) l'implication d'un plus grand nombre de parties prenantes dans les efforts de sensibilisation et la recherche de financement, et 2) un recours accru aux partenariats public-privé. Ces deux conditions ont été jugées faisables et importantes pour accroître les investissements dans la conservation des espèces sauvages.

Séance finale - Perspectives d'avenir et clôture

Lors de la dernière séance, M. Kramer a résumé ces deux journées de discussion et apporté quelques réflexions. Selon lui, il est clair que de nombreux points communs existent quant aux difficultés rencontrées par les différents États de l'aire de répartition, bien que l'on observe des variations d'un État à l'autre, apparemment en lien avec la taille des populations d'éléphants, l'importance du tourisme et la géographie. Les conflits homme-éléphant se sont toutefois révélés la préoccupation numéro un, quel que soit le pays. Le coût de la conservation des éléphants incombe en grande partie aux communautés, qui n'en retirent que peu de bénéfices. D'autres défis sont à relever en matière de conservation : il faut maintenir et restaurer la connectivité des habitats, accorder une attention soutenue à la lutte contre l'abattage illégal des éléphants, renforcer les lois et les règlements, renforcer les capacités des agences, améliorer le suivi et l'entreposage des stocks d'ivoire, et faire face au changement climatique. Tous ces défis ont un coût non négligeable, et il est impossible d'y répondre pleinement en s'appuyant uniquement sur les budgets existants et sur les apports périodiques de donateurs à certains projets.

Les différents mécanismes de financement pour la conservation étudiés lors de cette réunion ont suscité un intérêt considérable, notamment les paiements pour services liés aux écosystèmes, les crédits de compensation carbone et les fonds d'affectation spéciale pour la conservation. Les obligations pour la conservation de la vie sauvage et les échanges dette-nature ont également suscité de l'intérêt, mais il est probable qu'elles soient moins faciles à mettre en œuvre de manière uniforme dans tous les États de l'aire de répartition.

Au cours de la réunion, les participants ont également discuté de mécanismes financiers autres que les cinq mis en avant. L'un d'entre eux, l'investissement à impact, se définit comme des investissements réalisés dans l'intention de générer des retombées sociales et environnementales positives tout en obtenant un retour financier. Nous parlons d'investissement à impact lorsqu'il s'agit, par exemple, de développer l'économie basée sur les espèces sauvages grâce à des investissements privés dans l'écotourisme ou dans d'autres entreprises basées sur les espèces sauvages. Un autre exemple mentionné pour illustrer l'investissement à impact : lorsque des

banques de développement investissent dans des entreprises agricoles situées à proximité de zones protégées, en exigeant que celles-ci respectent des conditions environnementales et sociales qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Les participants ont également discuté de l'utilisation des taxes liées à la biodiversité, et notamment d'un changement récent apporté aux lois sur l'impôt sur le revenu en Afrique du Sud, qui vise à encourager la création de zones de conservation privées.

Lors de la séance de commentaires à la fin de la réunion, les participants à la table ronde ont fait plusieurs observations et suggestions :

- À l'avenir, il faudrait inviter les agents des ministères des Finances aux réunions et discussions comme celle-ci.
- Il serait très utile de diriger l'attention de nos dirigeants sur le financement de la biodiversité (comme c'est déjà le cas pour le financement de l'action climatique).
- Il convient d'étudier la possibilité d'une collaboration sur le financement de la biodiversité entre différents accords multilatéraux sur l'environnement (AME).
- Les États de l'aire de répartition ont besoin d'un soutien technique et d'un cadre pour mettre en œuvre ce dont nous avons discuté lors de cette réunion. La coordination entre les divers organismes ainsi qu'avec le PNUD est également importante.
- Le financement de l'action climatique est désormais inclus dans les processus de planification de nombreux pays. Il convient de faire de même pour le financement de la biodiversité.

Dans son allocution de clôture, Mme Higuero s'est dite impressionnée par le nombre de participants qui se sont joints à la réunion en personne et en ligne, et leur a exprimé sa gratitude. Dès que le Secrétariat aura reçu un mandat solide de la part de la Conférence des Parties, elle espère poursuivre ces travaux pendant la période intersessions, notamment en étudiant certains projets pour répondre aux besoins urgents et en menant des travaux à long terme sur plusieurs approches financières. Elle souhaiterait que davantage de fonds aillent directement aux pays et aux communautés, et espère que certaines des approches étudiées lors de cette table ronde pourront y contribuer et accéléreront le flux des capitaux. Mme Higuero a souligné que nous devons élargir la base de financement globale pour combler le déficit de financement en matière de conservation de la biodiversité et parler davantage de l'importance financière de la nature avec les acteurs du monde de la finance, leur rappelant que des investissements à l'échelle locale peuvent avoir des retours positifs à l'échelle mondiale.



Meeting Agenda

CITES roundtable on sustainable wildlife finance – African elephant conservation

27-28 October 2022, UNEP HQ (Gigiri), Conference Room 9

Draft provisional agenda

■ Day 1, 27 October 2022

Time	Agenda item
10:00-10:30	Opening Opening remarks <ul style="list-style-type: none"> • Ivonne Higuero, CITES Secretary-General • Lisa Farroway, Program Manager Global Wildlife Program, World Bank Introduction to the roundtable: background, purpose, expected outcomes
10:30-11:30	Setting the stage: Overview on the study of sustainable finance for wildlife conservation Presentation by the CITES Secretariat followed by Q&A
11:30-11:45	<i>Coffee break</i>
11:45-13:00	Needs and concerns for financing wildlife conservation Presentations followed by Q&A <ul style="list-style-type: none"> • Southern Africa: Namibia, Zimbabwe • Eastern Africa: Kenya • West Africa: Côte d'Ivoire • Central Africa: Congo
13:00-15:00	<i>Lunch break</i>
15:00-16:15	Examples of financing solutions on wildlife conservation Presentations followed by Q&A <ul style="list-style-type: none"> • Elisson Wright, World Bank (Wildlife Conservation Bond) • Indekhwa Anangwe, African Wildlife Foundation (A-PACT Trust Fund)
16:15-16:30	<i>Coffee break</i>
16:30-18:00	Breakout group discussions (1): Generating revenue streams for wildlife conservation

■ Day 2, 28 October 2022

Time	Agenda item
10:00-10:30	Report back from the breakout group discussions
10:30-11:30	Examples of financing solutions in other areas relevant for environmental sustainability Presentations followed by Q&A <ul style="list-style-type: none"> • Zhengzheng Qu, UNEP (Climate finance – biodiversity link) • Juan Jose Dada, FMO Dutch Development Bank (Role of the Development Banks)
11:30-11:45	<i>Coffee break</i>
11:45-13:00	Innovative finance for wildlife conservation Presentations followed by Q&A <ul style="list-style-type: none"> • Richard Diggle, WWF Namibia (Namibia Wildlife Credits) • Walid Al Saqqaf, Rebalance Earth (Creating markets for biodiversity) • Gaurav Gupta, UNEP (Designing suitable biodiversity investments)
13:00-15:00	<i>Lunch break</i>
15:00- 16:15	Breakout group discussions (2): how to become better business partners
16:15-16:30	<i>Coffee break</i>
16:30-17:00	Report back from the breakout group discussions
17:00-18:00	Discussion on the way forward and Closing by the CITES Secretary-General

Meeting Participants

CITES roundtable on sustainable wildlife finance – African elephant conservation

27-28 October 2022, UNEP HQ (Gigiri)

Confirmed participants as at 20 Oct 2022 (***) denotes virtual participation)

Country/ Organisation	Designation (Ministry/Department)	Name
African elephant range state Parties		
Angola	Ministry of Environment, National Directorate of Biodiversity	Albertina NZUZI *
Benin	Ministère du cadre de Vie et du Développement Durable, Direction Générale des Eaux, Forêts et des Chasse	Amandine Gnido ASSOGBA Josue KPETERE
Burkina Faso	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, Direction de la Faune et des Chasses	Idrissa OUEDRAOGO
Cameroon	Ministère des Forêts et de la Faune	Maha NGALIE Liliane Léonie Nadia NHIOMOG
Chad	Ministère de l'Environnement et de la Pêche, Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées	Theophile YAMTIBAYE Etienne BEMADJIM NGAKOUTOU
Congo	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, Direction Générale de l'Economie Forestière (DGEF)	Jean Bosco NGANONGO Joseph MOUMBOUILOU Roger Albert MBETE
Côte d'Ivoire	Ministère des eaux et forêts, Direction de la faune et des ressources cynégétiques	Salimata KONE TONDOSSAMA Alex Romaric BAYE TEMOMIN
Democratic Republic of the Congo	Organe de Gestion CITES, Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)	Augustin NGUMBI AMURI
Equatorial Guinea	Ministerio de Agricultura, Ganadería, Bosques y Medio Ambiente	Francisca ENEME *
Ethiopia	Ethiopian Wildlife Conservation Authority	Kumara WAKJIRA Arega Mekonnen ALI
Ghana	Wildlife Division, Forestry Commission	Bernard ASAMOAH-BOATENG Ali MAHAMA
Guinea	Direction Nationale des Forêts et Faune – DNFF	Mohamed FOFANA * Nana KOULIBALY
Kenya	Kenya Wildlife Service	Patrick ODUOR OMONDI Solomon KYALO
Liberia	Conservation Department, Forestry Development Authority	Blamah Sando GOLL
Mozambique	National Administration of the Conservation Areas / ANAC	Cornélio COELHO MIGUEL Emilio ZAVA

Country/ Organisation	Designation (Ministry/Department)	Name
Namibia	Scientific Services, Ministry of Environment and Tourism	Elly HAMUNJELA Colgar SIKOPO
Niger	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Mahaman Sani MASSALATCHI * Hamidine SALEY *
Nigeria	Federal Department of Forestry	Timothy Daniel JOHN Nkeiruka Tessy IMOIE
Senegal	Direction des eaux, forêts, chasses et de la conservation des sols	Doudou SOW Gorgui SENE
South Africa	Department of Environmental Affairs	Mpho Joel TJIANE Olga KUMALO Jeanetta SELIER Tbc *
Tanzania	Wildlife Division, Ministry of Natural Resources and Tourism	Fredrick LIGATE
Togo	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature	Kossi AGBODJI Akondo TCHEDRE
Uganda	Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities	Stephen OKIROR Rwetsiba AGGREY
Zimbabwe	Parks and Wildlife Management Authority	Patience GANDIWA Nobesuthu Adelaide NGWENYA
Developed country Parties		
Belgium	Directorate General Environment Service Multilateral and Strategic Affairs CITES Unit, Federal Public Service (FPS) Health, Food Chain Safety and Environment	Miet VAN LOOY *
China	Wildlife Conservation Department of National Forestry and Grassland Administration	CHEN Fei * CHEN Mingyong * JI Wei * XIE Yi *
European Union	Directorate-General Environment	Heidi FUEHRMANN * Agatha SOBIECH *
European Union	Directorate-General International Partnerships	Aurelie GODEFROY * Aymeric ROUSSEL * Pablo VILLANUEVA-HULLEBROEK * Thierry DUDERMEL *
Germany	Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection	Rudolf SPECHT *
Spain	Dirección General de Biodiversidad, Bosques y Desertificación	Jaime Muñoz-Igualada *

Country/ Organisation	Designation (Ministry/Department)	Name
United Kingdom	Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)	Elizabeth BIOTT * Dornford RUGG *
United States of America	U.S. Fish and Wildlife Service	Matthew LUIZZA *
Speakers		
African Wildlife Foundation		Philip MURUTHI Indekhwa ANANGWE
World Bank	Environment, Natural Resources and Blue Economy Global Practice	Lisa FARROWAY * Elisson WRIGHT *
World Wildlife Fund Namibia		Ingelore KATJINGISIUA * Richard DIGGLE
Dutch Development Bank (FMO)	Impact and ESG Department	Juan Jose DADA *
Rebalance Earth		Walid AL SAQQAF
UNEP	Climate Finance Unit	Zhengzheng QU Gaurav GUPTA
Observers		
UNEP	Ecosystems Division	Doreen ROBINSON Julian BLANC Johannes REFISCH
UNEP	African Elephant Fund	Tita KORVENOJA Joyce RIUNGU
CITES Secretariat	MIKE Secretariat	Tanya MCGREGOR Constant NDJASSI
U. Antananarivo	School of Forestry	Sarobidy RAKATANARIVO *
U. Botswana	Okavango Research Institute	Moseki Ronald MOTSHOLAPHEKO
U. Cape Town	Department of Economics	Edwin MUCHAPONDWA *
African Leadership U.	School of Wildlife Conservation	Sue SNYMAN *
Organisers		
CITES Secretariat		Ivonne Higuero Haruko Okusu
Consultant	Duke University	Randall Kramer

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, a été signée à Washington, aux États-Unis d'Amérique, le 3 mars 1973. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1975.

La CITES réglemente le commerce international des spécimens des espèces de faune et de flore sauvages. Elle joue un rôle important d'appui au développement durable en veillant à ce que le commerce des animaux et des plantes sauvages soit légal, durable et traçable.



Pour de plus amples informations :

Localisation physique:
Le Secrétariat CITES
Maison internationale de l'environnement
11 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève
Suisse

Pour de plus amples informations :

Adresse postale:
Le Secrétariat CITES
Palais des Nations
Avenue de la Paix 8-14
1211 Genève 10
Suisse

[cites.org](https://www.cites.org)